



Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique

Commission Nationale de Lutte contre les Changements
Climatiques

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA TRANSITION CLIMATIQUE EN COTE D'IVOIRE



Édition
2024



Equipe

M. KOUADIO Parfait, Directeur de Cabinet

Dr. YEO Napari, Directeur de Cabinet Adjoint

M. DADIE Anoma, Conseiller Technique

Prof. KOUADIO Georges, Conseiller Technique

Dr. LAGAUD Mayeul, Conseiller Technique

Dr. ASSAMOI Éric, Directeur de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Ecologique

Col. YAO Marcel, Directeur de la Coopération Internationale et de la Mobilisation des Financements

Mme BOTI-DOUAYOUA Rachel, Point Focal Article 6

M. SANOGO Mohamed, Coordonnateur du Programme National Changements Climatiques

M. KONAN Éric, Coordonnateur PRE

M. BOHOUSSOU Marc, Directeur des Etudes, de la Planification et des Statistiques

Préface

Mesdames et Messieurs, Chers compatriotes,

Aujourd'hui, nous évoquons un sujet qui touche chacun d'entre nous : le changement climatique. Ce rapport sur l'état d'avancement de la transition climatique en Côte d'Ivoire en 2024 que nous présentons aujourd'hui, met en exergue les défis majeurs que notre pays doit relever face à cette crise mondiale.

Ce rapport révèle des données alarmantes sur l'augmentation des températures et la variabilité des précipitations qui affectent nos écosystèmes et notre agriculture. Nos terres, qui ont nourri des générations, sont désormais menacées par des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses, qui compromettent notre sécurité alimentaire et nos moyens de subsistance.

Les conséquences ne se limitent pas à l'environnement. Nos communautés les plus vulnérables, en particulier dans les zones rurales, sont les premières touchées. La pauvreté, l'insécurité alimentaire et les risques sanitaires sont exacerbés par ces défis climatiques. Il est de notre devoir de protéger nos citoyens, d'assurer leur bien-être et de leur offrir un avenir meilleur.

La Côte d'Ivoire a pris des engagements forts sur la scène internationale. Nous avons ratifié l'Accord de Paris en 2016 et nous nous sommes engagés à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 30,41% en 2030. Aussi, est-il crucial que ces engagements se traduisent par des actions concrètes sur le terrain.

Nous devons renforcer nos infrastructures, promouvoir des pratiques agricoles durables et investir dans des énergies renouvelables. Il est impératif que nous travaillions ensemble, main dans la main, pour bâtir une résilience face aux impacts néfastes du changement climatique.

Je lance donc un appel à tous les acteurs : gouvernement, secteur privé, organisations de la société civile et citoyens. Engageons-nous à agir dès maintenant. Ensemble, nous pouvons innover, sensibiliser et mettre en œuvre des solutions adaptées à ce fléau.

Chers compatriotes, il est temps d'agir. Le changement climatique n'attend pas et notre avenir est entre nos mains. Faisons de la Côte d'Ivoire un modèle de résilience et de durabilité, pour nous et pour les générations futures.

Je vous remercie.

SEM Beugré MAMBE

Avant-propos

Les défis liés aux conséquences des effets néfastes du changement climatique sont nombreux, divers et variés et, aucune partie du monde n'est épargnée ; encore moins la région Africaine et plus particulièrement mon pays, la Côte d'Ivoire.

De fait, les effets négatifs du changement climatique impactent nos économies, nos infrastructures, nos communautés de plus en plus vulnérables et pire encore, le cœur de la vie, notre écosystème, notre Environnement Mondial.

Face à cet état de fait, la prise de conscience internationale a trouvé un point d'ancrage avec l'Accord de Paris sur le Climat, à travers les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) des différents Etats membres. Malheureusement, la mise en œuvre des mesures prévues dans cet Accord sur le Climat nous révèle, à travers le premier Bilan mondial de 2023, que nos efforts restent encore insuffisants face à la menace climatique car, pour l'instant, les politiques climatiques des Etats sont en total décalage et nous condamnent à un réchauffement climatique de +2,5 à 2,7 degrés Celsius, d'ici la fin du siècle.

Je voudrais d'une part rappeler que l'Afrique émet moins de 5% des émissions totales de Gaz à Effet de Serre (GES) au niveau mondial et d'autre part, souligner que notre continent est le plus impacté par les conséquences néfastes du changement climatique. Aussi, voudrais-je inviter mes pairs, certes à réduire nos émissions de GES, mais aussi et surtout, à œuvrer en faveur de l'Adaptation au changement climatique dans un contexte où nos populations et nos économies sont fortement impactées par les aléas climatiques.

C'est le lieu d'indiquer que la mobilisation des ressources et, le financement des actions d'Adaptation nous permettront d'être plus résilients aux différentes catastrophes auxquels nos Etats sont exposés.

En outre, il faut souligner que ce rapport national sur l'état d'avancement de la transition climatique est un document de référence qui permettra de faire un bilan annuel de notre action climatique en prélude à notre participation aux COP notamment la COP29 sur les changements climatiques qui se tiendra du 11 au 22 novembre 2024 à Bakou, en Azerbaïdjan.

Je reste confiant que les objectifs que nous nous sommes assignés seront atteints, au regard des défis à relever et des enjeux climatiques pour notre planète et, plus particulièrement pour notre terre ivoirienne.

C'est sur ces grandes attentes et une note d'optimisme que je terminerais en félicitant et en remerciant toutes les parties prenantes nationales et les partenaires au développement qui œuvrent au bien-être de nos populations.

Je vous remercie

ASSAHORE Konan Jacques

Table des matières

Equipe.....	2
Préface.....	3
Avant-propos.....	4
Table des matières	5
Liste des figures.....	7
Liste des tableaux.....	7
Sigles, Acronymes et Abréviations	8
Résumé exécutif.....	11
I. INTRODUCTION	18
II. CIRCONSTANCES NATIONALES.....	19
II.1 Profil pays.....	19
II.1.1. Situation géographique.....	19
II.1.2. Végétation.....	19
II.1.3. Relief.....	19
II.2. Climat.....	19
II.2.1. Pluviométrie.....	19
II.2.2. Température.....	20
II.3. Population	22
II.4 Ressources naturelles.....	22
II.4.1. Ressources forestières.....	22
II.4.2. Ressources en eaux.....	22
II.4.3. Ressources minérales.....	22
II.4.4 Ressources organiques.....	22
II.4.5. Ressources énergétiques.....	23
II.4.6. Ressources halieutiques.....	23
II.5. Profil socio-économique.....	23
II.5.1 Economie et ressources naturelles.....	23
II.5.2 Pauvreté et Emploi.....	23
II.5.3 Inégalité Homme-Femme.....	24
II.5.4 Education.....	24
II.5.5 Accès à l'eau et à l'assainissement.....	24
II.5.6 Santé.....	24
II.5.7 Urbanisation.....	24
II.5.8 Transports.....	25

II.5.9 Industrie	25
II.5.10 Agriculture	25
II.5.11 Gestion des Déchets	25
III. CADRE DE GOUVERNANCE ET DE COOPERATION	26
III.1 Cadre normatif et institutionnel.....	26
III.2 Stratégies climatiques	28
III.3 Coopération internationale et mobilisation des financements	29
III.3.1 Acquis	29
III.3.2 Appui Budgétaires	31
IV. IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES SECTEURS CLÉS	31
IV.1 Agriculture.....	32
IV.2 Secteur de l'eau.....	33
IV.3 Foresterie	34
IV.4 Zones côtières	34
IV.5 Santé.....	35
IV.6 Genre.....	36
IV.7 Territorialisation de l'adaptation	36
IV.8 Coût de l'inaction climatique	37
V. GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES CLIMATIQUES	38
VI. ADAPTATION ET RÉSILIENCE	41
VII. ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	42
VII.1 Inventaire des gaz à effet de serre.....	42
VII.2 Stratégies/Mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.....	43
VIII. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	47
VIII.1 A l'attention du Gouvernement.....	48
VIII.2 A l'attention du secteur privé	Erreur ! Signet non défini.
VIII.3 A l'attention des partenaires	Erreur ! Signet non défini.
IX. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	48
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	50
ANNEXES.....	51
ANNEXE 1 : PROJETS D'ADAPTATION	51
ANNEXE 2 : MATRICE DES MESURES DE REFORMES DE LA FRD	64
ANNEXE 3 : PROJETS D'ATTENUATION.....	73

Liste des figures

Figure 1 : Cumuls pluviométriques (en mm) en 2023 en Côte d'Ivoire.	20
Figure 2 : Ecart (en %) des cumuls pluviométriques en 2023 par rapport à ceux de la période 1991-2020 en Côte d'Ivoire.	20
Figure 3 : Températures moyennes (en °C) en 2023 en Côte d'Ivoire.	21
Figure 4 : Ecart (en °C) des températures moyennes de janvier à décembre 2023 par rapport à la période 1991-2020 en Côte d'Ivoire.	21
Figure 5 : Evolution des émissions annuelles des GES (en Gg éq. CO ₂) de 1990 à 2020 en Côte d'Ivoire	43

Liste des tableaux

Tableau 1 : Cadre institutionnel existant jusqu'en 2023.....	26
Tableau 2 : Nouvelles structures dédiées au climat créées depuis 2024.....	28
Tableau 3 : Émissions nettes de gaz à effet de serre (tonnes éq. CO ₂ /an).....	44

Sigles, Acronymes et Abréviations

AFAT :	Agriculture Foresterie et autres Affectation des Terres
AGEROUTE :	Agence de Gestion des Routes
ANAC :	Autorité Nationale d'Aviation Civile
ANARE-CI :	Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire
ANDE :	Agence Nationale de l'Environnement
BNETD :	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement.
BUR :	Rapport Biennal Actualisé
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN :	Contributions Déterminées au niveau National
CEVT :	Centre d'Enfouissement et de Valorisation Techniques
CH4 :	Méthane
CHU :	Centre Hospitalier Universitaire
CIAPOL :	Centre Ivoirien Anti-Pollution,
CNDFB :	Comité National de Défense des Forêts et de Lutte contre les Feux de Brousse
CNTIG :	Comité National de Télédétection et d'Information Géographique
CO :	Monoxyde de carbone
CO2 :	Dioxyde de carbone
COP :	Conférence des Parties
CQ :	Contrôle Qualité
DLCCTE :	Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Ecologique
DCIMF :	Direction de la Coopération Internationale et de la Mobilisation des Financements
DSMA :	Déchets Solides Municipaux et Assimilés
EIES :	Études d'Impact Environnemental et Social
ESPC :	Etablissements Sanitaires de Premiers Contacts
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et agriculture
AFAT :	Agriculture, Foresterie et Autres Affectation des Terres
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
GES :	Gaz à Effet de Serre
GESTOCI :	Société de Gestion des Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire
GGGI :	Institut Mondial pour a Croissance Verte

GIEC :	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIZ :	Coopération Internationale Allemande
GPL :	Gaz de Pétrole Liquéfié
HFC :	Hydrofluorocarbures
IDH :	Indice de Développement Humain
INHP :	Institut National d'Hygiène Publique
INS :	Institut National de la Statistique
MCLU :	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MEMINADERPV :	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Productions Vivrières
MINEDDTE :	Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de La Transition Ecologique
MINEF :	Ministère des Eaux et Forêts
MIRAH :	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MMPE :	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie
MNV :	Mesure, Notification et Vérification
MSHP :	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
MT :	Ministère des Transports
N2O :	Oxyde Nitreux ou Peroxyde d'Azote
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OIPR :	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
OMS :	Organisation Mondiale de la santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
PETROCI :	Société nationale d'opérations pétrolières de Côte d'Ivoire
PFC :	Perfluorocarbures
PIB :	Produit Intérieur Brut
PIUP :	Procédés Industriels et Utilisation des Produits
PNCC :	Programme National Changements Climatiques
PND :	Plan National de Développement
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
REDD+ :	Réduction des émissions du déboisement et de la dégradation
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SF6 :	Hexafluorure de Soufre

SIR :	Société Ivoirienne de Raffinage
SODECI :	Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire
SODEMI :	Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire
SODEXAM :	Société d'exploitation et de développement aéroportuaire, aéronautique et météorologique
SPREF :	Stratégie Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts
SRI :	Système de Riziculture Intensif
TCN :	Troisième Communication Nationale

Résumé exécutif

A. Contexte Général

La Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest et est localisée à 08°N et à 05°S. Elle a une superficie de 322 462 km² avec 29 389 150 d'habitants dont 47,8% de femmes et 52,2% d'hommes. Le taux de croissance moyen annuel est de 2,9% entre 1998 et 2021. (RGP, 2021). La Côte d'Ivoire partage des frontières communes avec 5 pays (Mali, Burkina Fasso, Guinée, Libéria, Ghana) et possède une façade Atlantique (le Golfe de Guinée) avec un littoral long de 522km. La Côte d'Ivoire a un climat correspondant à une zone de transition entre le climat équatorial humide et le climat tropical semi-aride. Elle se caractérise par des saisons de pluies et de sécheresse avec une région pluvieuse et humide au sud et une région sèche au nord.

La Côte d'Ivoire est premier producteur mondial de cacao et de noix de cajou. Elle a enregistré sur la période 2012-2019 une croissance du PIB réel de 8,2 % en moyenne. Malgré les effets de la COVID19, le pays a soutenu une croissance positive de 2% et s'est relancée et atteint au premier trimestre de l'année 2024 une croissance du PIB de 7,2% contre 6,4% en 2023 et 6,9% en 2023. Cette croissance du PIB est rendue possible par l'environnement politique resté calme et stable depuis près de quatre années consécutives après la dernière élection présidentielle d'octobre 2020. **La Côte d'Ivoire fait figure de puissance économique sous régionale**, contribuant à 40% du PIB de l'UEMOA et des exportations de la zone. Le pays possède également la base industrielle la plus importante de l'UEMOA.

Cependant, à l'instar des autres Etats parties à l'accord de Paris sur le Climat, la Côte d'Ivoire a subi de plein fouet, au cours de cette dernière décennie, les impacts de plus en plus fréquents des changements climatiques tels que la hausse des températures, la perturbation des régimes de précipitations, les inondations, l'élévation du niveau de la mer et l'érosion du littoral, le dérèglement des périodes culturales, la destruction des infrastructures et les pertes en vie humaine. En 2023, les cumuls pluviométriques ont varié entre 1 000 mm et plus de 1 400 mm selon les régions. Les températures moyennes, elles, ont augmenté de 1°C par rapport à la période 1991-2020, indiquant une tendance forte au réchauffement climatique. Le niveau des mers est aussi en augmentation et le trait de recul des côtes varient entre 0,5 m à 1m par endroit le long du littoral.

Ces menaces et urgences environnementales mettent sérieusement en péril la réalisation d'une croissance économique résiliente, durable et inclusive.

Le récent rapport de la Côte d'Ivoire sur le Climat et le Développement a fait ressortir trois messages clés qui sont une alerte à quitter l'inaction climatique et de prendre les mesures urgentes afin d'inverser les tendances actuelles des impacts du changement climatique dont les effets sont perceptibles. Le premier message est que le changement climatique devrait réduire le produit intérieur brut (PIB) réel de 13 pour cent d'ici à 2050, ce qui empêcherait 1,63 million de personnes de s'affranchir de la pauvreté. Le deuxième message annonce que des secteurs économiques clés, dont le cacao et l'énergie, courent le risque de connaître des contre-performances si aucune mesure n'est prise maintenant même pour faire face aux impacts climatiques et tirer parti des mutations technologiques ou des changements réglementaires. Enfin le

troisième message indique que la Côte d'Ivoire n'est pas actuellement prête à faire face aux conséquences du changement climatique. Sa capacité d'adaptation en est encore à ses balbutiements, ses institutions et sa coordination de l'action en faveur du climat sont fragmentaires, et ses politiques et programmes ne sont pas à la hauteur du défi climatique auquel sont confrontées les populations vulnérables.

La Côte d'Ivoire en ratifiant l'accord de Paris le 25 octobre 2016, s'est engagée à poursuivre son développement économique et social en empruntant une trajectoire bas carbone et en construisant sa résilience aux changements climatiques. Depuis cette date les efforts consentis sont loin d'aboutir aux résultats escomptés. Cependant une amélioration progressive se fait et des avancées encore timides se font sentir.

Ainsi en 2022, elle a revu à la hausse son ambition climatique au travers de ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) en visant une réduction de ses émissions de Gaz à Effet de Serre de 30,41% (contre 28, 25% en 2015) soit l'équivalent de 37 millions de Tonnes équivalent CO₂ d'ici à 2030. Les principaux secteurs émetteurs de GES visés sont l'énergie, les déchets, l'agriculture, et la foresterie. Elle a abandonné la construction d'une centrale à charbon comme source d'énergie et a pris en compte le secteur de la foresterie et autres affectations des terres dans ses CDN révisées. Elle a également identifié cinq secteurs l'agriculture, l'eau, la foresterie, les zones côtières et la santé comme étant les plus vulnérables aux changements climatiques et nécessitant une attention particulière en matière d'adaptation.

L'atteinte de ses objectifs passe par la mise en œuvre de 47 mesures inconditionnelles dont 27 mesures sont liées au volet atténuation avec un coût de 10 milliards de dollars US et 20 mesures liées au volet adaptation avec un coût de 12 milliards de dollars US. Le coût global de la mise en œuvre des CDN est de 22 milliards de dollars US (soit 13 000 milliards de francs CFA).

Face à ce défi majeur de la lutte contre les impacts des changements climatiques, touchant tous les secteurs de l'économie nationale, la Côte d'Ivoire, sous l'impulsion du Président de la République Alassane Ouattara a entrepris plusieurs réformes impliquant l'ensemble des acteurs du secteur public, du secteur privé et les organisations de la société civile en vue d'accélérer la mise en œuvre des CDN.

Cette volonté du Président de la République a été réaffirmée avec une ambition plus grande en octobre 2023, avec la mise en place d'un nouveau gouvernement (**Décret n°2023-820 du 25 Octobre 2023 portant attributions des membres du gouvernement**), par la création du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (**MINEDDTE : Décret n° 2023-968 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE)**). En effet la transition écologique constitue est des leviers importants de la lutte contre les changements climatiques. Pour ce faire le MINEDDTE s'est dotée d'un Plan Stratégique de Développement 2024-2026 qui prend appui sur le Pilier V du Plan National de Développement 2021-2025.

B. Les points clés du rapport

Le présent rapport présente l'état de la mise en œuvre des CDN sur la période de septembre 2023 à septembre 2024 tout en prenant en compte les recommandations formulées par le Rapport CCDR et les réformes à mettre en œuvre dans le cadre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du Fonds Monétaire Interne. Ce rapport est le fruit de la contribution des différents secteurs impliqués dans la mise en œuvre des CDN en vue de l'atteinte de la neutralité carbone et de la résilience aux changements climatiques. Le rapport est construit autour des différents points clés dans la synthèse est faite ci-dessous.

• Impacts du changement climatique sur les secteurs clés

La Côte d'Ivoire figure parmi les pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Elle est classée 147^{ème} sur 178 pays. Cette vulnérabilité est accentuée par la structure de son tissu économique (principalement dépendant de l'agriculture) et la faiblesse de son dispositif de réponse aux événements climatiques extrêmes. Les événements climatiques pourraient faire baisser de 26% d'ici 2050, les revenus du secteur de la pêche du pays et le secteur agricole pourrait enregistrer des pertes importantes à la suite de la hausse des températures, du manque d'eau et de la perte des zones forestières et des sols productifs. Par ailleurs, le littoral ivoirien abritant 30% de la population et 80% des activités économiques du pays subit les impacts des risques climatiques physiques qui accentuent la hausse du niveau de la mer et l'érosion côtière mettant ainsi en péril, les vies humaines, les actifs économiques et financiers (centrales électriques, ports, industries et principales artères routières) présents dans ces zones. Plusieurs secteurs clés de l'économie ivoirienne se trouvent ainsi impactés par les changements climatiques.

- **Au niveau de l'agriculture** : l'agriculture représente 25 % du PIB et emploie 46 % de la population active. Les changements climatiques, notamment la hausse des températures et la baisse des précipitations, affecteront les cultures de cacao, café, hévéa et anacarde avec des pertes importantes d'ici 2050, menaçant ainsi la sécurité alimentaire.
- **Au niveau des ressources en eau** : la baisse des ressources en eau de surface et souterraines est prévue à l'horizon 2050, impactant négativement l'agriculture, la pêche et l'hydroélectricité.
- **Au niveau de la foresterie** : le taux de déforestation en Côte d'Ivoire est parmi les plus élevés en Afrique, avec seulement 14 % de couverture forestière restante. Les pressions agricoles, l'exploitation forestière et l'urbanisation exacerbent cette déforestation.
- **Au niveau des zones côtières** : l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière menacent les infrastructures stratégiques telles que les ports, les centrales électriques, et les populations vivant sur le littoral, représentant 30 % de la population et 80 % des activités économiques.
- **Au niveau sanitaire** : les changements climatiques augmentent la prévalence des maladies à transmission vectorielle comme le paludisme, ainsi que les maladies liées à la qualité de l'eau et aux vagues de chaleur, entraînant des coûts de santé croissants. La pollution de l'air constitue au travers des particules fines constituent un facteur de risque important pour les maladies respiratoires.

- **Bilan des émissions de GES sur la période chronologique 1990-2020**

En application des lignes directrices du GIEC 2006, les émissions de Gaz à Effet de serre ont augmenté d'un facteur 5 passant de 10.306,153 Gg eq. CO₂ en 1990 à 51.535,157 Gg eq. CO₂ en 2020. Cette situation s'explique par les effets combinés de la déforestation (surtout conversion des forêts en terres cultivées), de la dégradation des forêts et autres affectations des terres (due à la collecte de bois rond commercial et de bois énergie) et à l'augmentation des émissions de GES surtout dans les secteurs énergie et agriculture. Le secteur majoritaire en termes d'émissions de la Côte d'Ivoire est le secteur de l'Agriculture, la Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT), qui représente 65,19% des émissions nettes total en 2020, suivi par le secteur de l'Energie avec 25,77% des émissions, puis le secteur Déchets (7,69%) et en dernier lieu celui des PIUP avec 1,35%.

- **Atténuation des émissions de GES**

La cartographie des initiatives concourant à la mise en œuvre des CDN fait ressortir 180 initiatives en cours (Projet Transition Bas Carbone). Au niveau des différents sous-secteurs des progrès ont été réalisés :

- **Secteur de la Foresterie et d'Affectation d'Utilisation des Terres**, deux initiatives majeures, le Projet de Réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre au tour du Parc National de Taï (PRE) et le Projet d'Investissement Forestier phase 1 (PIF1) ont permis de réduire respectivement 7 millions de T_{éq}.CO₂ et 1,5 millions T_{éq}.CO₂ soit une réduction totale d'émission de GES de 8,5 millions de T_{éq}.CO₂ en 2022. Les tendances de réduction pour les prochaines années sont en hausse d'ici à 2026 avec la phase 2 du PIF (PIF2) et excédents de crédits de carbone prévus dans le cadre du PRE.
- **Secteur de l'Energie** : les mesures d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables mises en œuvre en 2022-2023 ont permis de réduire 807 kt _{éq} CO₂, soit environ 87% des réductions totales des émissions de GES. Les programmes ciblés dans les secteurs résidentiel, public et industriel ont contribué de manière significative à ces réductions, montrant un potentiel de gains substantiels à court terme. **Dans le sous-secteur de la production d'Energie**, le développement de capacités solaires photovoltaïques, avec un objectif de 490 MW d'ici 2030, a permis d'éviter 9,33 kt _{éq} CO₂ en 2023. **Dans le sous-secteur du transport**, le renouvellement du parc automobile et l'adoption des normes Euro VI ont permis de réduire les émissions de CO₂ de 86 kt _{éq} CO₂ en 2023. **Dans le sous-secteur de l'énergie domestique**, la promotion du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et des foyers améliorés a permis de réduire l'utilisation des énergies polluantes comme le kérosène, contribuant ainsi à une amélioration de la qualité de vie et à la réduction des émissions.
- **Secteur des déchets** : la mise en service du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) des déchets de Kossihouen contribue à la réduction des émissions de GES (xxx) ainsi que Le projet de biométhanisation à la décharge d'Akouédo pour une réduction des émissions de GES de 25.000 _{éq}.CO₂/an en valorisant les déchets.

- **Adaptation aux changements climatiques**

90 initiatives concourant à la mise en œuvre du volet adaptation des CDN ont été identifiées (Projet Transition Bas-Carbone). Parmi ces initiatives certaines ont permis d'aboutir des résultats significatifs, notamment le projet CLIMVED avec l'installation de six stations agro-climatiques dans les régions de la Bagoué, du Poro, de l'Iffou et du Bélier pour un meilleur accès à l'information climatique ; les projets d'agroforesterie dans les régions de la Mé et au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, pour favoriser l'agriculture zéro déforestation et mettre en application le concept cacao ami de la forêt ; le programme d'amélioration de la résilience de la zone côtière Ouest africaine dans le cadre du projet WACA a permis la Réhabilitation et plantation de mangroves (3ha de mangroves ont été plantés), la création de deux forêts communautaires d'un ha chacune à Groguida et à Likpilassié, comme des sources d'énergie alternatives à l'usage des mangroves. Deux autres forêts communautaires en cours de création à Lahou-Kpanda et Braffédon.

- **Au niveau du cadre de gouvernance climatique**

La Côte d'Ivoire s'est dotée d'un nouveau code de l'environnement en 2023 (**la Loi n°2023-900 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'Environnement**). Il comporte des innovations majeures telles que la création d'une Agence Nationale en charge de l'Environnement et du Développement Durable, l'introduction de la dimension sociale et des changements climatiques dans les nouveaux outils d'évaluation environnementales et sociales (**Décret n°2024-595 du 26 juin 2024 sur les Évaluations Environnementales et Sociales**), l'implication des collectivités territoriales, le secteur privé et les organisations de la société civile, le durcissement des sanctions pénales. Cette loi prévoit entre autres la création de l'Agence Nationale de l'Environnement et du Développement Durable et le Fonds de National de l'Environnement et du Développement Durable. Ces différents projets de textes sont élaborés et suivent le processus de leur adoption.

- La Commission Nationale de la Lutte contre les Changements Climatiques (**CNLCC : Décret n°2024-594 du 26 juin 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques**) et Bureau Carbone (**BMC : décret 2024-658 du 1^{er} août 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Bureau Marché Carbone**) ont été créés pour renforcer la coordination et la concertation multi acteurs et les activités liées aux mécanismes de marché carbone.
- Le cadre de gouvernance est en renforcement continue avec plusieurs projets de textes engagés dans le processus d'adoption notamment la loi portant sur les changements climatiques, laquelle prévoit la création de deux agences, l'Agence Nationale du Climat (ANC) et l'Agence Nationale de Gestion Intégrée du Littoral (ANAGIL) et le Groupe d'Experts National sur l'Évolution du Climat (GENEC).

Tous les avant projets sont disponibles et la majeure partie ont été transmis au Secrétariat du Gouvernement pour programmation. L'adoption accélérée de ses textes permettront de satisfaire aux différentes recommandations du rapport CDDR et les réformes à réaliser dans le cadre du Programme de la Facilité pour la Résilience et la durabilité. Par ailleurs les textes déjà adoptés sont en phase d'opérationnalisation en vue du fonctionnement effectif des organes.

- **Coopération internationale et mobilisation des financements**

La mise en œuvre des CDN d'un montant de 13.000 milliards de francs CFA requiert une coopération renforcée entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers, le secteur privé, les institutions financières régionales et internationales. Une Direction de la Coopération Internationale et de la Mobilisation des Financements (DCIMF) a été créée en 2021 avec pour mission essentielle de capter toutes les opportunités de financement de l'action environnementale en particulier des guichets de la finance climatique en lien avec l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre efficiente des CDN.

Le MINEDDTE dispose d'un **portefeuille national de 300 projets** totalisant un financement potentiel d'environ **16 milliards de dollars US**, soit environ **9.500 milliards de francs CFA**. Ce portefeuille de projets couvre la quasi-totalité des secteurs d'activités. Cinquante-trois (53) projets soit 18% disposent d'études de faisabilité et sont bancables. Ces projets sont répartis en six (6) programmes prioritaires.

En dehors de ces projets, une vingtaine de projets sont en cours de réalisation avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers pour un montant global d'environ 16 milliards de dollars USD et couvrant plusieurs axes stratégiques des CDN.

Une plateforme web de suivi et de la traçabilité des financements verts et durables (MNV Finance Verte et Durable) est en cours de mise en place en lien à l'article 13 de l'Accord de Paris sur le climat. Elle permettra de savoir, en temps réel, les besoins financiers du pays, les financements acquis, et le reste à mobiliser pour atteindre les objectifs des CDN, aussi bien dans les volets atténuation qu'adaptation, pour l'ensemble des secteurs prioritaires identifiés.

La Côte d'Ivoire bénéficie d'appuis budgétaires issus du FMI pour un montant de 975,6 millions de DTS (1,3 milliards de dollars) dans le cadre du FRD pour une durée de 30 mois.

En matière de coopération et de partenariats, le MINEDDTE à travers la DCIMF a initié les négociations avec le secteur privé et l'agence emploi-jeune, pour le financement des projets des start-ups, contenus dans le Portefeuille National des projets. L'Union Européenne et la Banque mondiale sont également en train de travailler avec les autorités ivoiriennes pour des appuis budgétaires similaires.

C. Conclusion et Principales recommandations

Les changements climatiques posent un défi urgent et complexe pour la Côte d'Ivoire, menaçant des secteurs clés et exacerbant les inégalités sociales. Le gouvernement, en partenariat avec les acteurs locaux et internationaux, doit intensifier ses efforts en matière d'adaptation et d'atténuation pour répondre aux objectifs du développement durable et de l'Accord de Paris.

Le récent bilan de l'évaluation des émissions de GES indique que la tendance est à la hausse d'un facteur 5 sur la période de 1990-2020. Les efforts d'atténuation sont encore faibles et les actions doivent être amplifiées et accélérées pour l'atteinte des objectifs visés. Les mesures d'adaptation en cours n'ont pas encore produit les effets attendus.

Les efforts en cours en matière de gouvernance climatique et de mobilisation du financement avec un portefeuille de projets bancables laissent augurer des avancées significatives dans les prochaines années. Cependant un coup d'accélérateur est nécessaire pour adopter l'ensemble des textes élaborés et disposer des fonds d'étude suffisant pour permettre la maturité des projets.

Malgré les efforts fournis, l'état d'avancement de la transition climatique invite à la formulation des recommandations suivantes :

- Renforcer les capacités juridiques et institutionnelles pour mieux gérer les impacts climatiques et construire la résilience aux changements climatiques,
- Accélérer la mise en œuvre des projets d'adaptation et d'atténuation dans tous les secteurs de l'économie ivoirienne avec la mobilisation et l'implication forte de toutes les parties prenantes (secteur public, privé et les organisations de la société civile,
- Accélérer la promotion de l'agriculture intelligente face au climat en vue de réduire la déforestation,
- Encourager fortement la production des énergies renouvelables en vue de l'atteinte des 45% du mix énergétique d'ici 20230,
- Mobiliser davantage de financements climatiques internationaux avec une implication forte du secteur privé en vue d'une mise en œuvre efficace des CDN,
- Poursuivre de manière continue les efforts en vue d'améliorer la résilience de l'économie face aux risques climatiques croissants, tout en assurant la gestion rationnelle du capital naturel comme solution à la crise climatique.

I. INTRODUCTION

Les changements climatiques sont un enjeu majeur qui affecte profondément la Côte d'Ivoire, un pays riche en biodiversité et en ressources naturelles. Située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est particulièrement vulnérable aux impacts des variations climatiques, notamment en raison de sa dépendance à l'agriculture, qui représente une part significative de son économie et de son emploi.

Aussi, les changements de température, les variations des régimes de précipitations et l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses, menacent-ils non seulement la sécurité alimentaire, mais aussi la santé des écosystèmes. Ces phénomènes perturbent les cycles agricoles, affectent la production de cultures essentielles comme le cacao et le café, et exacerbent la pauvreté dans les zones rurales.

A cela, il faut ajouter les communautés côtières et les populations rurales, souvent les plus touchées, qui se heurtent à des défis croissants en matière d'eau, de santé et de migration. La déforestation, l'urbanisation rapide et la dégradation des sols aggravent encore cette situation, rendant l'adaptation aux changements climatiques d'autant plus difficile.

Le dernier rapport de la Banque mondiale sur le climat et le développement en Côte d'Ivoire (CCDR) indique que le pays pourrait perdre 13% de son Produit Intérieur Brut (PIB) et voir 1.630.000 personnes basculer dans la pauvreté, d'ici 2050 si rien n'est fait dans l'urgence. Et le rapport mentionne que le pays n'est pas suffisamment préparé pour faire face aux chocs climatiques à venir.

Face à ces défis, il est crucial d'adopter des stratégies d'adaptation et d'atténuation qui incluent le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes nationales, y compris les communautés locales, la mise en œuvre de politiques environnementales durables et la promotion de pratiques agricoles résilientes.

L'enjeu des changements climatiques en Côte d'Ivoire est donc à la fois urgent et complexe, nécessitant une coopération multisectorielle et un engagement à moyen et long terme pour construire un avenir durable et résilient.

Ce rapport, qui se veut annuel, fait l'état d'avancement de la transition climatique en Côte d'Ivoire. De manière spécifique, il s'agira de faire :

- L'état des lieux sur les cadres normatif et institutionnel ;
- L'état de mise en œuvre des initiatives d'atténuation et d'adaptation ;
- L'état des lieux des financements mobilisés dans le cadre de l'atténuation et de l'adaptation ;
- Des recommandations à court et moyen termes au Gouvernement et aux autres acteurs.

Ce document a été élaboré sur la base de la compilation de plusieurs documents de stratégies nationales et sectorielles, notamment les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de 2022, le deuxième rapport biennal actualisé (BUR2) de 2024, le rapport provisoire du Plan National d'Adaptation (PNA) de 2023 et les rapports de consultation des parties prenantes nationales.

La rédaction de ce rapport sur l'état d'avancement de la transition climatique en Côte d'Ivoire s'impose aujourd'hui comme une source d'information faisant autorité auprès de la communauté scientifique, les décideurs, les médias et le grand public. Enfin, ce document permettra aux utilisateurs de prendre des décisions justes, efficaces et ciblées en matière de gestion des risques climatiques.

II. CIRCONSTANCES NATIONALES

II.1 Profil pays

II.1.1. Situation géographique

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique de l'Ouest, situé entre 4° et 10° de latitude nord et entre 8° et 9° de longitude ouest. Elle a une superficie de 322 462 km². Le pays est bordé par l'océan Atlantique au sud sur 566 km, par le Ghana à l'est sur 640 km, par le Burkina Faso et le Mali au nord sur 860 km. À l'ouest, ses limites sont la Guinée et le Libéria sur 1.190 km.

II.1.2. Végétation

La végétation en Côte d'Ivoire varie en fonction des régions et des influences humaines telles que l'agriculture et la déforestation. Aussi, elle possède une variété de végétation en raison de sa position géographique et de son climat. On y trouve notamment une forêt tropicale humide dans le sud du pays, caractérisée par une végétation dense et diversifiée. Celle-ci présente de nos jours un aspect de forêt secondaire, avec des jachères et quelques îlots de forêts primaires. Au centre, on trouve une savane arborée avec des arbres dispersés et des herbes hautes, tandis que le nord est principalement couvert de savane herbeuse avec de vastes étendues d'herbes et peu d'arbres. Le long de la côte, on trouve des mangroves.

II.1.3. Relief

Le relief comprend des plaines côtières le long de l'océan Atlantique, des plateaux ondulés au centre, des montagnes comme les monts Nimba (1752 m) à la frontière avec la Guinée et le Libéria, à l'ouest, et la chaîne de Kong à l'est. La diversité du relief contribue à la variété des paysages et des écosystèmes présents en Côte d'Ivoire.

II.2. Climat

II.2.1. Pluviométrie

Le pays connaît une diversité de régimes climatiques, allant du climat équatorial au sud au climat tropical prédésertique au nord. Ce climat, généralement chaud et humide, constitue une transition entre les zones équatoriales et tropicales. Dans le nord, le régime climatique est unimodal, avec une saison des pluies marquée par un pic en juillet-août, atteignant environ 250 mm de précipitations. Dans l'ouest, la saison des pluies s'étend de mai à octobre, avec des maxima enregistrés en août et septembre dépassant les 200 mm. Le sud présente un régime bimodal, similaire à celui de la zone centrale, mais avec des précipitations plus abondantes, atteignant plus de 350 mm lors de la première saison des pluies, tandis que dans la zone centrale, les maxima mensuels restent en dessous de 200 mm.

La figure 1 présente les cumuls pluviométriques (en mm) de l'année 2023 en Côte d'Ivoire.

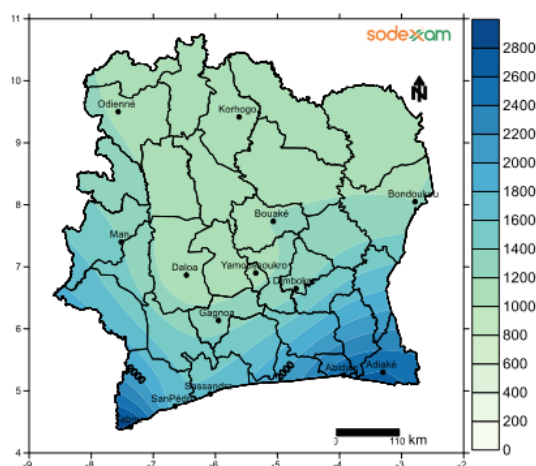


Figure 1 : Cumuls pluviométriques (en mm) en 2023 en Côte d'Ivoire.

Sur la période allant de janvier à décembre 2023, le Sud-ouest, le littoral et le Sud-est de la Côte d'Ivoire ont enregistré des cumuls pluviométriques importants de plus de 1400 mm (Figure 1). Ailleurs, les quantités de pluie sont inférieures à 1400 mm.

Par ailleurs, la figure 2 illustre les écarts (en %) des cumuls pluviométriques de l'année 2023 par rapport aux cumuls de la même période 1991-2020 en Côte d'Ivoire.

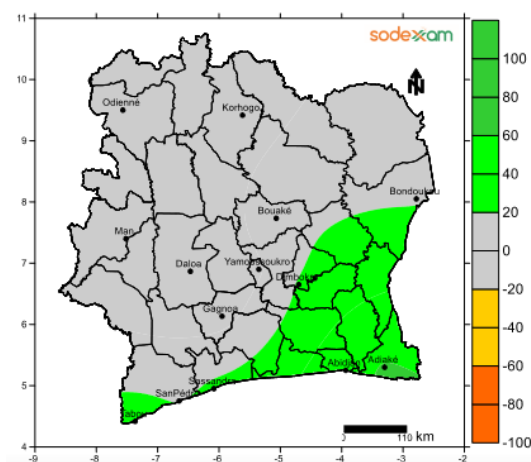


Figure 2 : Ecarts (en %) des cumuls pluviométriques en 2023 par rapport à ceux de la période 1991-2020 en Côte d'Ivoire.

Les excédents pluviométriques sont en phase avec le positionnement des cumuls (Figure 1). Par rapport à la période moyenne 1991-2020, des excédents pluviométriques allant jusqu'à 60% à Adiaké, ont été enregistrés au Sud-est, au Centre-est et sur le littoral de la Côte d'Ivoire au cours de la période allant de janvier à décembre 2023 (Figure 2).

II.2.2. Température

Le pays présente généralement des écarts de température significatifs entre le nord et le sud, ainsi qu'une variation marquée au fil des saisons. Il abrite également une

grande diversité de végétation, notamment une forêt tropicale humide dans le sud, reconnue pour sa végétation dense et variée qui affecte les températures.

La figure 3 présente les températures moyennes (en °C) de l'année 2023 en Côte d'Ivoire.

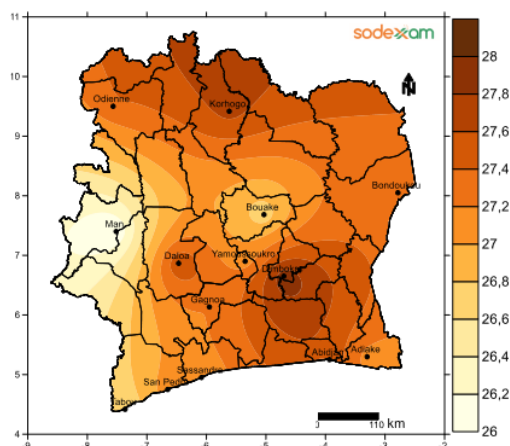


Figure 3 : Températures moyennes (en °C) en 2023 en Côte d'Ivoire.

Sur la période allant de janvier à décembre 2023, les températures moyennes ont oscillé entre 26 et 28°C en Côte d'Ivoire (Figure 3). Le Nord et le Sud ivoiriens ont été les plus chaudes avec des températures moyennes supérieures à 27°C. Les plus faibles températures moyennes ont été enregistrées à l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

Par la suite, la figure 4 présente les écarts (en °C) des températures moyennes de l'année 2023 par rapport à celles de la période 1991-2020 en Côte d'Ivoire.

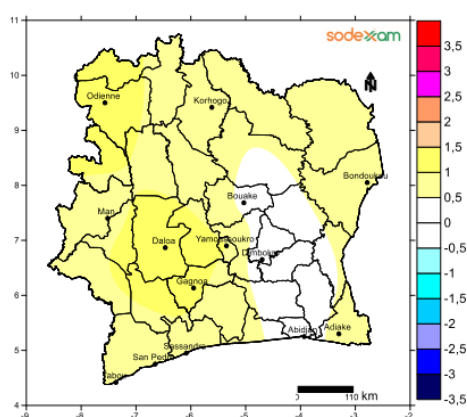


Figure 4 : Ecart (en °C) des températures moyennes de janvier à décembre 2023 par rapport à la période 1991-2020 en Côte d'Ivoire.

Sur la période allant de janvier à décembre 2023, une hausse générale des températures moyennes par rapport à celles de la même période de référence 1991 à 2020 est observée en Côte d'Ivoire (Figure 4). Cela confirme la tendance au réchauffement climatique observé en Côte d'Ivoire avec une augmentation d'environ 1 °C.

II.3. Population

La population ivoirienne a connu une forte croissance entre 1990 et 2022, passant respectivement de 11,91 millions à 28,16 millions, soit une augmentation relative de 136 %. La population augmente en moyenne de 515.000 personnes par an, avec une légère accélération au fil des décennies. La répartition par sexe est restée stable, avec une légère prépondérance masculine (50,7 % en 1990 vs. 50,5 % en 2022). La croissance démographique s'est accélérée particulièrement entre 2010 et 2022, posant des défis en matière de gestion des ressources et nécessitant des politiques publiques adaptées pour répondre aux besoins d'une population en pleine expansion.

II.4 Ressources naturelles

II.4.1. Ressources forestières

La Côte d'Ivoire possède un réseau de 17 parcs nationaux et réserves naturelles dont huit (08) parcs et neuf (09) réserves, ainsi que 234 forêts classées, offrant une grande diversité de faune (éléphants, singes, hippopotames nains, etc.) et de flore.

II.4.2. Ressources en eaux

La Côte d'Ivoire dispose de ressources en eau diversifiées, comprenant des eaux de surface et souterraines abondantes. Son réseau hydrographique est constitué de quatre grands bassins fluviaux, plusieurs petits cours d'eau côtiers, des affluents du fleuve Niger, des lagunes côtières, avec un littoral lagunaire s'étendant sur 566 km. Les eaux souterraines, présentes dans trois provinces hydrogéologiques, offrent un potentiel de 87,9 milliards de m³, dont 37,7 milliards sont renouvelables. Ces ressources en eau, réparties de manière hétérogène, sont cruciales pour les activités notamment l'agriculture, la pêche et l'hydroélectricité.

II.4.3. Ressources minérales

La géologie de la Côte d'Ivoire est riche en ressources minérales, avec des gisements d'or, de fer, de manganèse, de nickel, de diamant et plus encore. Bien que certaines de ces ressources soient encore sous-exploitées, l'or, le nickel et le manganèse sont déjà exploités. Le secteur minier a connu un dynamisme récent, notamment avec l'adoption du nouveau Code Minier en 2014 et la levée de l'embargo sur les diamants. En 2019, le secteur a généré 13.993 emplois directs et 94,6 milliards de francs CFA de recettes fiscales. L'or, le manganèse et le nickel connaissent une augmentation significative de leur production, tandis que d'autres ressources, comme la bauxite et le diamant, sont moins développées. Toutefois, l'exploitation minière illégale, notamment l'orpaillage, reste un défi majeur pour le pays.

II.4.4 Ressources organiques

La Côte d'Ivoire produit plus de 36.000 barils/jour de pétrole et 205 MMCF/jour (millions de pieds cube) de gaz naturel à partir de quatre blocs « off-shore ». En 2019, le pays comptait 51 blocs pétroliers, dont 32 en activité. Entre 2020 et 2022, la production de pétrole a chuté de 19,34 %, passant de 10,6 millions de barils à 7,1 millions. La production de gaz naturel a fluctué, avec une hausse jusqu'en 2021 puis une baisse en 2022. La SIR gère la production pétrolière, atteignant un pic en 2021 avant de diminuer en 2022. Le secteur connaît des défis liés aux fluctuations de production.

II.4.5. Ressources énergétiques

La situation énergétique en Côte d'Ivoire se caractérise par une forte croissance de la production et de la consommation d'électricité entre 2013 et 2022. La capacité installée est passée de 1.632 MW à 2.548 MW, avec une prédominance de la thermique. Cependant, l'hydroélectricité, renforcée par la centrale de Soubré (275 MW) en 2017 et la centrale photovoltaïque de Boundiali (37,5 MW), a vu sa part augmenter aux thermiques. La consommation maximale a augmenté de 1.077 MW à 1.808 MW. Les échanges d'électricité avec les pays voisins ont progressé, renforçant le rôle de la Côte d'Ivoire en tant que hub énergétique en Afrique de l'Ouest. Le pays a aussi un potentiel important de production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse, bien que des défis environnementaux, comme la déforestation, persistent.

II.4.6. Ressources halieutiques

Les ressources halieutiques de Côte d'Ivoire comprennent 152 espèces d'eau douce, 19 d'eau saumâtre et 76 vivants dans les deux milieux. L'aquaculture s'est développée avec des espèces exotiques comme le tilapia. Le pays possède 1.200 km² de plans lagunaires et 3.000 km de rivières, produisant majoritairement de l'ethmalose et du tilapia. Entre 2008 et 2018, la pêche continentale a connu une hausse, tandis que l'aquaculture a progressé lentement. Le secteur fait face à des défis environnementaux, comme la baisse des débits fluviaux, mais continue à croître.

II.5. Profil socio-économique

II.5.1 Economie et ressources naturelles

L'analyse du lien entre l'économie ivoirienne et les ressources naturelles révèle une forte interdépendance. Le secteur primaire, qui comprend l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture, dépend directement des ressources naturelles comme les terres et l'eau, et a contribué entre 21% et 22,7% du PIB de 2013 à 2017. Le secteur secondaire, incluant les industries extractives et agro-industrielles, représente 7,9% à 9% du PIB, tandis que les industries agro-industrielles ajoutent entre 5% et 7,2%. Le secteur tertiaire est également lié aux ressources naturelles, particulièrement à travers le commerce de produits agricoles et le financement par les banques. La zone côtière, qui concentre 80% des activités économiques, joue un rôle crucial, avec le port d'Abidjan générant 90% des recettes douanières et 60% du PIB. Entre 2017 et 2022, l'importance des ressources naturelles pour l'économie ivoirienne est restée significative, avec une contribution stable du secteur primaire, une croissance du secteur secondaire, et une forte dépendance du secteur tertiaire. Environ 35% à 36,9% du PIB est directement lié à l'exploitation des ressources naturelles.

II.5.2 Pauvreté et Emploi

De 1990 à 2022, la population active a fortement augmenté, passant de 4,31 millions à 10,6 millions, avec une hausse notable de la participation des femmes, qui est passée de 35,7 % à 43,2 %. Le taux de chômage global a chuté de 6,7 % à 2,5 %, bien que le chômage des jeunes reste plus élevé. Le secteur des services a pris de l'importance, tandis que l'emploi agricole a diminué. Les emplois vulnérables, bien que toujours importants, ont légèrement diminué. Par ailleurs, la pauvreté extrême a considérablement baissé, et l'indice de développement humain (IDH) a progressé, atteignant 0,56 en 2022 contre 0,39 en 1990.

11.5.3 Inégalité Homme-Femme

Malgré des progrès vers l'égalité des sexes, des disparités persistent sur le marché du travail. La participation des femmes a augmenté de 35,7 % en 1991 à 43,5 % en 2022, mais reste inférieure à celle des hommes. Le taux de chômage des femmes a baissé de 6,7 % à 3,1 %, mais elles sont toujours plus vulnérables au chômage que les hommes. Les femmes occupent encore plus d'emplois vulnérables et sont sur-représentées dans l'agriculture, tandis que les hommes dominent les emplois industriels mieux rémunérés. Ces inégalités montrent la nécessité d'efforts supplémentaires pour parvenir à la parité sur le marché du travail.

11.5.4 Education

Entre 1990 et 2022, l'enseignement préscolaire et primaire a progressé en matière d'accès et de qualité. Le taux d'inscription au préscolaire est passé de 1 % à plus de 10 %, avec une augmentation des inscriptions féminines. Les enseignants préscolaires sont devenus pleinement qualifiés dès 2001. Dans le primaire, le taux d'inscription des filles a atteint 92,5 % en 2022, mais la non-scolarisation reste un défi. La qualité de l'enseignement a progressé, avec 100 % des enseignants qualifiés, mais le taux de redoublement et le ratio élèves/enseignant élevés posent encore problème.

11.5.5 Accès à l'eau et à l'assainissement

L'accès à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires en Côte d'Ivoire a progressé, mais de manière inégale entre les zones urbaines et rurales. En 2022, 44 % de la population avait accès à de l'eau potable sécurisée, avec une meilleure couverture en ville (59 %) qu'en milieu rural (58 %). Cependant, les infrastructures d'assainissement restent insuffisantes, notamment en raison de l'urbanisation rapide. Malgré des efforts à Abidjan et dans quelques villes, les défis persistent, surtout dans les zones rurales et les quartiers populaires, où les services d'assainissement sont souvent défectueux.

11.5.6 Santé

Le système de santé en Côte d'Ivoire est organisé en trois niveaux : central, intermédiaire et local. Le niveau central définit les politiques de santé, le niveau intermédiaire accompagne les districts sanitaires et le niveau local supervise les établissements de santé. La prestation de soins suit une pyramide à trois niveaux : les établissements de premier contact, les hôpitaux de référence pour les soins spécialisés et les centres à haute spécialisation pour les cas complexes. Le secteur privé, représentant 40 % de l'offre de soins, joue un rôle important dans le renforcement du système national de santé.

Le système de santé en Côte d'Ivoire est renforcé par un réseau communautaire composé d'agents de santé communautaire, choisis au sein de leurs communautés pour sensibiliser et traiter les problèmes de santé sous la supervision médicale. La médecine traditionnelle, encadrée par des lois, est en expansion avec plus de 7.000 praticiens en 2020. Les ratios médecins/population et infirmiers/population ont légèrement progressé entre 2016 et 2022, tout comme la couverture en sage-femmes. Cependant, des insuffisances subsistent dans l'équipement médical, l'accès aux soins et la collaboration avec le secteur privé, freinant une couverture sanitaire complète.

11.5.7 Urbanisation

En 2014, la Côte d'Ivoire comptait 192 villes et le taux d'urbanisation avait atteint 50,3%, avec près d'un tiers de la population urbaine vivant à Abidjan, dont la population est passée de 3 à 4,5 millions entre 2001 et 2014 en raison de l'exode rural.

et des migrations liées à la crise sociopolitique. Abidjan représentait 39 % de la population urbaine et 20 % de la population totale du pays. En 2021, Abidjan représentait 21,5 % de la population totale et 17 villes avaient plus de 100.000 habitants. L'urbanisation continue de croître, avec une estimation prévoyant que près de 71 % des ivoiriens vivront en milieu urbain d'ici 2050. Cette croissance rapide pose des défis pour la gestion urbaine, les infrastructures et les services publics.

II.5.8 Transports

Le transport est crucial pour le développement économique de la Côte d'Ivoire. Le pays dispose de quatre modes de transport principaux : routier, ferroviaire, maritime et aérien. Avec une façade maritime de 566 km, il possède deux grands ports à Abidjan et San Pédro. Le réseau routier couvre environ 82.000 km, dont plus de 8.000 km de routes bitumées. Le système ferroviaire de 1.260 km relie la Côte d'Ivoire au Burkina Faso, facilitant les échanges commerciaux. L'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, en constante expansion, renforce la position de la Côte d'Ivoire comme un hub aérien majeur en Afrique de l'Ouest.

II.5.9 Industrie

De 1990 à 2022, la contribution de l'industrie à la valeur ajoutée du PIB de la Côte d'Ivoire a globalement diminué, passant de 26,3 % au début des années 1990 à un minimum de 13,7 % en 1997, avant de remonter à 22,0 % en 2022. La part des emplois industriels dans l'emploi total a fluctué entre 11 % et 12 %, avec une légère baisse à partir de 2018, atteignant 10,5 % en 2021 et 2022. La proportion de femmes dans l'industrie a diminué, passant de 10,2 % au début des années 1990 à 6,0 % en 2022, tandis que celle des hommes est restée plus stable, atteignant 13,8 % en 2022 après un pic en 2017.

II.5.10 Agriculture

De 1990 à 2022, la part de l'agriculture dans l'économie de la Côte d'Ivoire a diminué, passant de 32,5 % du PIB en 1990 à 16,7 % en 2022, malgré quelques pics. Cette baisse reflète une diversification économique vers l'industrie et les services. Le pourcentage de la population active travaillant dans l'agriculture a aussi baissé, passant de 54,6 % en 1991 à 45,6 % en 2022, indiquant une migration vers d'autres secteurs. La part des femmes dans l'agriculture a diminué de 50,9 % à 38,9 % sur la même période, tandis que celle des hommes est passée de 56,7 % à 50,6 %. Ces changements suggèrent une évolution vers une économie moins agricole et des transformations dans les rôles sociaux.

II.5.11 Gestion des Déchets

En Côte d'Ivoire, la production annuelle de déchets solides municipaux assimilés (DSMA) est d'environ 5 millions de tonnes, dont 1,6 million de tonnes proviennent du District Autonome d'Abidjan. La production de déchets varie selon les zones : en milieu rural, c'est environ 0,3 kg par habitant par jour, tandis qu'en milieu urbain et périurbain, cela oscille entre 0,5 et 1,2 kg/habitant/jour. Les déchets sont principalement constitués de matières organiques fermentescibles (48 à 60 %) et contiennent plus de 20 % de matériaux recyclables, avec des niveaux d'humidité pouvant atteindre 40 %, surtout pendant la saison des pluies.

III. CADRE DE GOUVERNANCE ET DE COOPERATION

III.1 Cadre normatif et institutionnel

La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994 ainsi que ses principaux Accords et Protocoles, à savoir le Protocole de Kyoto le 23 Avril 2007 et l'Accord de Paris le 25 Octobre 2016. Depuis lors, elle s'est dotée d'un cadre de Gouvernance climatique en s'appuyant sur un certain nombre de structures sous la houlette du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE) (Tableau 1).

Tableau 1 : Cadre institutionnel existant jusqu'en 2023

STRUCTURES EXISTANTES	TEXTE JURIDIQUE
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE)	- Décret n° 2023-820 du 25 Octobre 2023 portant attributions des membres du gouvernement ; - Décret n° 2023-968 du 06 décembre 2023 portant organisation du MINEDDTE
Direction de la Coopération Internationale et de la Mobilisation des Financements (DCIMF)	Décret n° 2021-471 du 08 septembre 2021 portant organisation du MINEDDTE
Direction de la lutte contre les changements climatiques et de la Transition Écologique (DLCCTE)	Décret n° 2023-968 du 06 décembre 2023 portant organisation du MINEDDTE
Commission Nationale du Développement Durable (CNDD)	Décret n°2015-268 du 22 avril 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale du Développement Durable
Plateforme nationale de Réduction des Risques et gestion des Catastrophes (RRC)	Décret n° 2012-988 du 10 octobre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Plateforme nationale de réduction des risques et gestion des catastrophes
Autorité Nationale du Mécanisme pour un Développement Propre (AN-MDP)	Décret n°2012-1050 du 24 Octobre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale du Mécanisme pour un Développement Propre (AN-MDP)
Commission Nationale pour la Réduction des Émissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la dégradation des forêts (CN-REDD+)	Décret n°2012-1049 du 24 Octobre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour la Réduction des Émissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la dégradation des forêts (CN-REDD+)
Programme National de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC)	Décret n° 2011-432 du 30 novembre 2011 portant organisation, attributions et fonctionnement du MINEDD

Vu le caractère transversal des questions environnementales et climatiques, le MINEDDTE travaille avec un certain nombre de Points Focaux Climat issus des ministères clés, institutions et structures détentrices de données. Il s'agit entre autres, du Ministère en charge des Eaux et Forêts, du Ministère en charge des Finances, du Ministère en charge de l'Agriculture, du Ministère en charge de l'Energie, du Ministère en charge de la Salubrité, de la Commission Nationale du Fonds pour l'Environnement Mondial (CN-FEM) et de la Société d'Exploitation, de Développement Aéroportuaire,

Aéronautique et Météorologique en Côte d'Ivoire (SODEXAM) qui a en son sein le Point Focal du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat en Côte d'Ivoire (GIEC).

La Côte d'Ivoire a accompli des progrès dans la mise en place de textes normatifs, de stratégies et de plans nationaux intégrant des questions relatives au changement climatique. En effet, le PND 2021-2025 en son pilier V a identifié la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement comme un défi de sorte que « le renforcement de la lutte contre les effets des changements climatiques en vue d'une amélioration de la résilience des populations » est défini comme un axe prioritaire.

Désormais le nouveau Code forestier ivoirien de 2019 prévoit 5 types de Concessions dans les forêts classées dont la concession pour la constitution de puits de carbone.

Par ailleurs, dans un souci d'encadrement de l'action environnementale et climatique en Côte d'Ivoire, et en conformité avec les engagements nationaux relatifs aux Contributions Déterminées au niveau National (CDN), le Ministère s'est engagé dans un vaste chantier d'élaboration et de réformes d'instruments juridiques majeurs en respectant les principes d'inclusion de tous les acteurs impliqués, d'appropriation par ces acteurs, de coordination à travers une définition claire des rôles et responsabilités de chacun des acteurs dans ce processus.

Ainsi, la première réforme est celle de la révision de l'ancien Code de l'Environnement adopté en 1996 qui est désormais remplacé par un nouveau Code de l'Environnement qui intègre désormais les questions de Changements Climatiques. Il s'agit de la **Loi n°2023-900 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'Environnement** qui crée une **Agence Nationale en charge de l'Environnement et du Développement Durable**.

Dans la même dynamique que le Code de l'environnement, pour le secteur des déchets, la Côte d'Ivoire s'est dotée de la **Loi n° 2023-899 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Hygiène et de la Salubrité**. Cette loi affiche la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire de réduire les impacts négatifs des déchets sur l'environnement par leur gestion écologiquement rationnelle, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre. Pour la problématique de l'érosion côtière, le pays a adopté la **Loi n°2017-378 du 2 juin 2017 relative à l'Aménagement, à la Protection et à la Gestion Intégrée du Littoral**.

En outre, le **Décret n°2024-595 du 26 juin 2024 sur les Évaluations Environnementales et Sociales** a été adopté et il intègre désormais les questions climatiques afin de promouvoir les investissements sobres en carbone et résilients au climat.

Le Ministère en charge de l'environnement a également entamé l'élaboration d'un avant-projet de **Loi portant sur les changements climatiques**, actuellement en instruction au niveau du Gouvernement et **qui prévoit la création d'une Agence Nationale du Climat**. Il est également prévu **la création de l'Agence Nationale de Gestion Intégrée du Littoral (ANAGIL), du Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable (FNEDD)** dont les projets de décret ont été introduits au Secrétariat Général du Gouvernement en 2024.

Par ailleurs, pour mieux renforcer la Coordination et dans le souci de disposer d'un cadre de concertation multi-acteurs et multisectoriels, **une Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (CNLCC)** a été créée par Décret

n°2024-594 du 26 juin 2024 (Tableau 2). Les arrêtés issus du décret sont en cours de finalisation.

En outre, un **Bureau du Marché Carbone (BMC)** a également été mis en place (Tableau 2) par décret 2024-658 du 1^{er} août 2024 pour coordonner les activités liées aux mécanismes carbone en Côte d'Ivoire. Le BMC vient remplacer l'Autorité Nationale du Mécanisme pour un Développement Propre (AN-MDP) créée en 2012.

Une fois l'institution (BMC) créée, il ne reste plus que le volet réglementaire à approuver. Ce volet réglementaire est contenu dans un manuel de procédures élaboré à cet effet. Bien que validé en atelier technique, un projet d'arrêté d'approbation de ce manuel de procédures est en cours de finalisation.

Enfin, pour que le BMC soit totalement opérationnel, un certain nombre de textes juridiques restent encore à prendre notamment : l'arrêté portant fonctionnement du Secrétariat Technique du BMC, l'arrêté portant composition et fonctionnement du Conseil de Supervision, l'arrêté portant gestion des recettes issues de la vente des crédits carbone.

Tableau 2 : Nouvelles structures dédiées au climat créées depuis 2024

Commission Nationale de Lutte contre les Changement Climatiques (CNLCC)	Décret n°2024-594 du 26 juin 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (CNLCC).
Bureau du Marché Carbone (BMC)	Décret n°2024-658 du 1 ^{er} août 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Bureau du Marché Carbone

En dehors de ces structures nouvellement créées (BMC, CNLCC), la Côte d'Ivoire travaille à l'accréditation de certaines de ses institutions auprès des Guichets Climatiques de la CCNUCC. A ce jour, une seule institution nationale est accréditée au Fonds Vert Climat et au Fonds pour l'Adaptation, c'est le **Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA)**. Le pays envisage accompagner d'autres structures à l'accréditation, notamment la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) qui ont entamé le processus.

III.2 Stratégies climatiques

La Côte d'Ivoire dispose d'un certain nombre de documents de stratégies nationales et sectorielles qui contribuent à la mise en œuvre des actions climatiques. Il s'agit des documents suivants :

- Politique Nationale du Cacao Durable (DPNCD) assortie d'une Stratégie Nationale du Cacao Durable (SNCD) en 2023.
- Plan National d'Adaptation au changement climatique du secteur de la Santé 2021-2025 en 2022.
- Stratégie Nationale du Développement Durable élaboré en 2011 et actualisé en 2019 et elle couvre la période 2019-2030.
- Stratégie nationale de lutte contre les Changements Climatiques élaborée en 2014 et qui couvre 2015-2020.

- Stratégie de communication pour le processus de PNA de la CI 2023-2030.
- Plan d'Actions National des énergies renouvelables (PANER) en 2016.
- Plan d'Actions National d'efficacité énergétique (PANEE) en 2016.
- Stratégie Nationale d'Agriculture Intelligente face au Climat en 2019.
- Stratégie nationale REDD+ en 2017
- Nouvelle Politique Forestière en 2019.
- Stratégie Nationale de Préservation, Réhabilitation et d'Extension des Forêts de 2019.
- Stratégie nationale de réduction des Polluants climatiques à courte durée de vie en 2019.
- Stratégie nationale genre et changement climatique en 2019.

Au cours de l'année 2024, une Stratégie Nationale sur l'Économie Circulaire en Côte d'Ivoire a été développée par le MINEDDTE et est actuellement au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement.

III.3 Coopération internationale et mobilisation des financements

III.3.1 Acquis

La mise en œuvre des CDN nécessite des investissements importants (22 milliards de dollars US soit environ 13.000 milliards de francs CFA) qui surpassent le budget de l'État. Cela requiert donc une coopération renforcée entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers, le secteur privé, les institutions financières régionales et internationales, y compris les mécanismes financiers climatiques tels que le Fonds vert pour le climat (FVC), Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds d'Adaptation (FA) et les instruments financiers des banques multilatérales de développement.

Dans le but dynamiser la mobilisation des Financements, le MINEDDTE a mis en place, en 2021, une Direction exclusivement dédiée à la mobilisation des financements. Ainsi la Direction de la Coopération Internationale et de la Mobilisation des Financements (DCIMF) a pour mission de capter toutes les opportunités pour le financement de l'action climatique et de tout le secteur environnement.

Aussi, pour une mise en œuvre efficiente des CDN, le MINEDDTE, en collaboration avec les Ministères des Finances et du Budget et celui de l'Économie, du Plan et du Développement, a organisé le 05 juillet 2024, une table ronde des bailleurs pour mobiliser des ressources financières essentielles pour lutter contre les changements climatiques en mettant l'accent sur les engagements nationaux et les recommandations du CCDR.

Afin de renforcer la mobilisation des financements et capter toutes les opportunités disponibles, le MINEDDTE a élaboré un **portefeuille national de 300 projets** totalisant un financement potentiel d'environ **16 milliards de dollars US**, soit environ **9.500 milliards de francs CFA**.

Ce portefeuille de projets couvre plusieurs domaines d'activités allant de l'agriculture en passant par la foresterie, l'eau, les déchets, l'économie circulaire, l'énergie, les

transports, la santé et les zones côtières. La répartition de ces projets se présente comme suit :

- Cinquante-trois (53) projets bancables répartis en six (6) programmes prioritaires, disposant d'études de faisabilité ;
- Cent trente-quatre (134) projets ayant des notes conceptuelles ;
- Cent vingt-huit (128) idées de projets.

Le processus d'élaboration, qui s'est voulu inclusif, a fait appel à la participation de tous les acteurs du développement durable que sont les ministères sectoriels, les Collectivités Territoriales, le Secteur Privé, les Organisations de la Société Civile, les Universités et Centres de Recherche et les Partenaires au Développement.

Une stratégie de mobilisation de ces financements est en cours d'élaboration avec la mise en place du fonds permanent dédié à la préparation des projets. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a adhéré à la Coalition des Ministres des Finances pour l'Action Climatique en 2019.

Au cours de cette année 2024, le MINEDDTE en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) a mobilisé des financements pour la mise en œuvre de projets de lutte contre les changements climatiques, ainsi que pour la maturation et la préparation de projets. Il s'agit de :

- Projet régional d'« **Amélioration de la résilience des communautés côtières en Côte d'Ivoire et au Ghana** », avec le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humain (ONU-Habitat), pour un montant de **14 millions de dollars US (soit environ 8,2 milliards de francs CFA)**, pour renforcer la résilience des populations des communes Jacqueville et de Grand-Bassam, pour le volet Côte d'Ivoire ;
- Projet de résiliences des femmes do Poro (Women Adapt) de **10 millions de dollars US (environ 5,9 milliards de francs CFA)** financé par le Fonds vert climat à travers le PAM ;
- Préparation du Projet « **Facilité d'Accélération des Paysages Régénératifs et Agroécologiques (RALAF)** », avec le Climate Asset Management. Ce projet bénéficie du fonds de préparation du Fonds Vert pour le Climat, d'un montant de **3 millions de dollars US (soit environ 1,8 milliards de francs CFA)**, pour le développement de la proposition complète ;
- Programme préparatoire du Fonds Vert pour le Climat relatif au « **Renforcement des capacités institutionnelles, des mécanismes de gouvernance, des cadres de planification et de programmation pour un programme d'action climatique transformationnel à long terme** », pour un montant de **388 540 dollars US ((environ 199 millions de francs CFA)**.

En matière de coopération et de partenariats, le MINEDDTE à travers la DCIMF a initié les négociations avec le secteur privé et l'agence emploi-jeune, pour le financement des projets des start-ups, contenus dans le Portefeuille National des projets.

Aussi, le ministère chargé des Finances de Côte d'Ivoire, à travers le projet ICAT (Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique) en lien avec les mesures de réformes 6, 7, et 8 du FMI développe actuellement une plateforme web de suivi et de la traçabilité des financements verts et durables (MNV Finance Verte et Durable).

L'objectif de cette plateforme est d'aider le pays à mieux évaluer les besoins et les financements acquis pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, conformément à l'article 13 de l'Accord de Paris sur le climat.

Cette plateforme permettra de savoir, en temps réel, les besoins financiers du pays, les financements acquis, et le reste à mobiliser pour atteindre les objectifs des CDN, aussi bien dans les volets atténuation qu'adaptation, pour l'ensemble des secteurs prioritaires identifiés.

III.3.2 Appui Budgétaires

- Le conseil d'administration du FMI a approuvé un accord de 30 mois au titre de la FRD en faveur de la Côte d'Ivoire pour un montant de 975,6 millions de DTS (environ 1,3 milliard de dollars).
- La Côte d'Ivoire est vulnérable face au changement climatique. La hausse des températures, la perturbation des régimes de précipitations, les inondations, l'élévation du niveau de la mer et l'érosion du littoral constituent autant de problèmes majeurs qui mettent fréquemment en péril la réalisation d'une croissance économique résiliente, durable et inclusive.
- La FRD accompagnera les réformes mises en œuvre par les autorités ivoiriennes pour améliorer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, en particulier dans les domaines de l'agriculture, du transport, des infrastructures et de la gestion des finances publiques.

L'Union Européenne et la Banque mondiale sont également en train de travailler avec les autorités ivoiriennes pour des appuis budgétaires similaires.

IV. IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES SECTEURS CLÉS

La Côte d'Ivoire figure parmi les pays les plus vulnérables aux changements climatiques ; elle est classée 147^{ème} sur 178 pays. Cette vulnérabilité est accentuée par la structure de son tissu économique (principalement dépendant de l'agriculture) et la faiblesse de son dispositif de réponse aux événements climatiques extrêmes.

En Côte d'Ivoire, les conséquences des changements climatiques se matérialisent entre autres, par la hausse des températures, la variabilité et l'instabilité saisonnière, les risques d'inondation et d'éboulement, l'avancée de la mer et les épisodes météorologiques extrêmes.

Ces événements climatiques pourraient faire baisser de 26% d'ici 2050, les revenus du secteur de la pêche du pays et le secteur agricole pourrait enregistrer des pertes importantes à la suite de la hausse des températures, du manque d'eau et de la perte des zones forestières et des sols productifs.

Par ailleurs, le littoral ivoirien abritant 30% de la population et 80% des activités économiques du pays subit les impacts des risques climatiques physiques qui accentuent la hausse du niveau de la mer et l'érosion côtière mettant ainsi en péril, les

vies humaines, les actifs économiques et financiers (centrales électriques, ports, industries et principales artères routières) présents dans ces zones.

IV.1 Agriculture

Le secteur agricole emploie 46% de la population active, fait vivre les deux tiers de la population ivoirienne, représente 25% du PIB et 40% des recettes d'exportation reste fortement dépendant des précipitations et des bonnes conditions climatiques.

En effet, la hausse des températures contribue à une baisse de la productivité agricole et le déficit hydrique réduit la durée de vie et la taille des cultures, puis augmente les risques liés à la sécheresse et aux maladies des cultures agricoles.

A l'horizon 2050, l'agriculture d'exportation ivoirienne souffrira d'une baisse de production du cacao (-20%), du café (-34%), de l'hévéa (-30%) et de l'anacarde (-42%) selon le scénario pessimiste du GIEC (RCP 8.5). Ces projections présentent les risques importants auxquels l'économie ivoirienne est exposée quand on connaît la contribution de son secteur agricole et particulièrement les revenus des cultures d'exportation à son PIB.

Les pertes en francs CFA estimées pour les cultures pérennes notamment le cacao et le café sont énormes quel que soit le scénario RCP considéré (en particulier le RCP 8.5) et représentent 328.215.000 dollars US (environ 193 milliards de francs CFA) pour le cacao et 9.562.700 dollars US (environ 5,6 milliards de francs CFA) pour le café. En effet, le 6^{ème} rapport du GIEC (2021) indique que la multiplication des vagues de chaleur, des sécheresses et des inondations excède déjà les seuils de tolérance des végétaux et des animaux, et les extrêmes météorologiques ont des répercussions néfastes en cascade de plus en plus difficiles à gérer. Ils exposent des millions de personnes à une insécurité alimentaire et hydrique aiguës.

Il est donc essentiel de mettre un terme à la dégradation des terres et à l'érosion des sols. Plus de 10% des terres de Côte d'Ivoire ont été dégradées entre 2000 et 2010, et le rythme de la dégradation s'est accéléré depuis cette date (CCDR, 2023). Cette situation a également eu un impact sur la biodiversité. Une meilleure gestion des terres pour l'agriculture de subsistance permettrait de remédier à la baisse de la productivité - un frein majeur à la réduction de la pauvreté rurale - et d'accroître la résilience aux chocs climatiques.

Dans le sous-secteur de l'élevage, les changements climatiques influencent fortement la disponibilité du fourrage et favorisent l'apparition de vecteurs pathogènes pour le bétail ; lesquelles conséquences pourraient être la destruction des cheptels et le capital des éleveurs.

Par ces effets, les changements climatiques sont réels et leurs impacts pourraient mettre à mal la sécurité alimentaire et le bien-être des populations qui dépendent directement de la production de leur exploitation agricole.

IV.2 Secteur de l'eau

Ce secteur reste vulnérable aux impacts des changements climatiques avec pour conséquences :

- La baisse de la disponibilité en eau de surface en quantité et en qualité ;
- La forte diminution de la charge en eaux souterraines ;
- L'augmentation de l'évaporation des eaux de surface ;
- La mauvaise répartition spatio-temporelle des ressources en eau et ;
- L'augmentation des risques de sécheresse.

Ces conséquences affectent de manière disproportionnée les ménages démunis. Cependant, l'approvisionnement en eau est au cœur du PND 2021–2025, tant pour la sécurité alimentaire que pour la sécurité climatique.

Malgré cet état de fait, les catastrophes naturelles de type inondations seront récurrentes et liées aux fortes pluies. Elles affecteront principalement Abidjan et plusieurs villes de la Côte ivoirienne. Pour rappel en 2023, la saison des pluies a enregistré des inondations dans la ville d'Abidjan et dans plusieurs localités du sud-est de la Côte d'Ivoire avec 14 décès et des destructions de biens matériels (Tableau 1).

Ainsi, les projections, à l'horizon 2050, prédisent une réduction de la disponibilité en eau de surface pour les fleuves Bandama et Sassandra allant respectivement de -21 à -22% et de -5,10 à -8,35%. A cela s'ajoute une baisse de la recharge en eaux souterraines en Côte d'Ivoire allant de 7,44% à 13,73% pour l'horizon 2031 – 2040 et de 49,34% à 70% pour l'horizon 2091 – 2100. Cette baisse programmée de la disponibilité des ressources en eau pourrait entraîner des conséquences sur les **secteurs agricoles, la pêche, l'élevage et le sous-secteur de l'hydroélectricité.**

Dans les conditions de distribution du prélèvement moyen par secteur (50% agriculture, 20% industrie, 30% eau potable), les pertes liées au changement climatique sont estimées à environ 54 millions de m³/an en 2050 pour les prélèvements potentiels pour le secteur agricole, 21 millions de m³/an pour les prélèvements industriels et 32 millions de m³/an pour les besoins domestiques.

Il faut aussi noter qu'en 2021, grâce au soutien de la Banque mondiale, le Ministère des Eaux et Forêts a lancé la stratégie de sécurité de l'eau qui consiste à fournir des ressources en eau suffisantes pour tous les usages d'ici à 2030. Dans cette dynamique, notre pays et la Banque mondiale ont signé en 2024 un accord de financement pour le Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA) dont l'objectif est de fournir un accès sécurisé à des services d'eau et d'assainissement améliorés et abordables dans les régions défavorisées du nord du pays.

IV.3 Foresterie

Au cours des 60 dernières années, 90% de la surface de la forêt ivoirienne a disparu, faisant de la Côte d'Ivoire, l'un des pays en Afrique avec un taux de déforestation le plus élevé.

Le couvert forestier, estimé à 37% du territoire national en 1960, s'était réduit à moins de 14% en 2010 (AFD, 2013), avec une forte accélération depuis 1990 et pendant les années de crises politiques (SOFRECO, 2009). Cette expansion s'est faite pour des besoins agricoles, miniers et de développement des villes.

En 2015, il ne restait qu'environ 3,4 millions d'hectares de forêt contre 16 millions d'hectares de forêt au début du 20^e siècle et des projections estiment à 2 millions d'hectares le couvert forestier ivoirien en 2035. Pourtant, le couvert forestier joue un rôle important dans la protection du climat en stockant du carbone et en régulant la température. Il répond également à des besoins vitaux pour les populations, en les aidant à générer des précipitations, en purifiant l'air et l'eau et en leur procurant des moyens de subsistances.

Les principales activités à l'origine de cette déforestation sont l'agriculture extensive (62%), l'exploitation forestière (18%), l'extension des infrastructures urbaines et de transport (10%), l'exploitation minière (8%) et les feux de brousse (2%). Spécifiquement à l'occupation des terres par l'agriculture, 4.797.006 ha, soit 14,9% de la couverture nationale, sont consacrés à la culture du binôme cacao-café, 613.278 ha à l'hévéa (1,9%), 1.390.322 ha à l'anacarde soit 4,3% et 440.152 ha pour le binôme palmeraie-cocoteraie soit 1,4%.

Ces pratiques non durables entraînent des conséquences négatives sur la biodiversité, la productivité des terres agricoles et la sécurité alimentaire avec comme impacts la déstabilisation des forêts, l'extension des maladies tropicales et le déplacement des populations vers des zones plus productives particulièrement vers l'ouest du pays. Ces pratiques auront tendance à s'aggraver au vu des perspectives de croissance démographique et la raréfaction des terres cultivables.

IV.4 Zones côtières

Les impacts des changements climatiques sur les ressources côtières sont particulièrement préoccupants. Les températures et les précipitations plus intenses participent à la hausse du niveau de la mer, une accélération de l'érosion côtière et la dégradation des écosystèmes côtiers.

Les projections prévoient une augmentation de +0,30m en 2050 et entre +0,52 et +0,98m en 2100 selon le scénario RCP8.5. Cette situation pourrait entraîner la perte de terres, la destruction des habitats et des infrastructures, des impacts sur la santé et le bien-être des populations. Pourtant, le littoral ivoirien abrite 30 % de la population et 80% des activités économiques et des infrastructures stratégiques comme les ports de San Pédro et d'Abidjan, l'aéroport international d'Abidjan, des sites de production d'électricité et des artères routières, ainsi que les installations hôtelières le littoral.

A cet effet, les projections des modèles climatiques montrent qu'à l'horizon 2050, sur l'ensemble des cinq points chauds (Assinie, Grand-Bassam, Abidjan, Grand-Lahou et San Pedro), les pertes côtières en termes d'écosystèmes ou infrastructures seront plus élevées au niveau des plages (7,78 km²) vient ensuite le bâti avec 5,67 km², les mangroves (2,93 km²) et enfin les plantations (2,53 km²). D'une manière générale en 2050, les pertes totales seront de 27,19 km² dont 4,14 km² à Grand-Bassam, 3,11 km² à Abidjan, 7,73 km² à Grand Lahou et 6,33 km² à San Pédro. Ces pertes de portions côtières seraient en partie dues à l'érosion des côtes meubles et à l'action combinée des pluies diluviennes, de l'élévation du niveau de la mer qui occasionne des inondations et des submersions marines.

L'évaluation monétaire de la perte des superficies dans un scénario d'inaction pour les 5 points chauds est estimée à environ 69,6 milliards de francs CFA à l'horizon 2050 soit une perte annuelle d'environ 2,3 milliards de francs CFA. Par point chaud, les pertes annuelles partent de 57 millions pour San Pédro à plus d'un (1) milliard de francs CFA pour Grand-Bassam.

Cette transformation des écosystèmes impacte particulièrement les femmes, vu qu'en Côte d'Ivoire tout comme dans la sous-région, la production des maraîchères le long du littoral est une activité dominée par les femmes.

IV.5 Santé

Les changements climatiques sont susceptibles d'entraîner des conséquences négatives considérables sur la santé et le bien-être des communautés, en particulier en ce qui concerne les maladies liées à l'environnement. Ils aggravent déjà les risques épidémiologiques et nutritionnels en raison des événements météorologiques comme les inondations, les vagues de chaleur, les sécheresses et les tempêtes.

Il est prouvé que les changements climatiques augmenteront la prévalence des maladies à vecteur (paludisme), ainsi que l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes. En outre, ils entraîneront une pénurie d'eau en qualité et en quantité dans les régions arides. Selon les projections de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les changements climatiques pourraient provoquer 250.000 décès supplémentaires chaque année à partir de 2030, en raison de la malnutrition, du paludisme, des maladies diarrhéiques, des infections respiratoires aiguës (IRA) et des vagues de chaleur.

En outre, les coûts de santé résultant directement des changements climatiques sont estimés entre 2 à 4 milliards de dollars US (environ entre 1.200 et 2.400 milliards de francs CFA) par an d'ici 2030. Lesquels coûts devraient croître rapidement du fait de l'inaction, de la faiblesse des options d'adaptation ou de l'absence des ressources financières indispensables à la mise en œuvre de ces options d'adaptation.

Par ailleurs, les changements climatiques réduiront aussi directement l'offre de main-d'œuvre de 2,8 % en raison des effets sur la santé humaine dus à une plus grande transmissibilité des maladies à transmission vectorielle (paludisme et dengue) et des maladies transmises par l'eau (diarrhée). En plus, la baisse de la productivité de la

main-d'œuvre due à la combinaison du stress thermique et des coûts de santé pourrait réduire la production nationale de 10 % d'ici 2050 (CCDR, 2023).

Le pays deviendrait alors moins compétitif au niveau régional, et même mondial, ce qui entraînerait une baisse des exportations globales et une diminution de la consommation intérieure.

IV.6 Genre

Sur le 1,3 milliard de personnes vivant dans des conditions de pauvreté dans le monde, 70% sont des femmes. Dans les régions urbaines, 40% des ménages les plus pauvres ont une femme pour chef de famille. Alors que les femmes jouent un rôle clé dans la production alimentaire mondiale (50 à 80%), elles détiennent moins de 10% des terres.

Les femmes représentent, un pourcentage important des communautés pauvres qui dépendent des ressources naturelles locales pour assurer leurs moyens de subsistance, en particulier dans les zones rurales où elles ont de lourdes responsabilités familiales comme l'approvisionnement en eau et la collecte de combustibles pour la cuisson des aliments et le chauffage. A cet effet, elles sont particulièrement touchées par les effets des changements climatiques car plus souvent vulnérables aux catastrophes naturelles et fortement dépendantes des ressources naturelles.

De plus, à l'instar de plusieurs pays du monde, les femmes sont moins susceptibles d'avoir accès à l'information et à l'éducation sur les changements climatiques en Côte d'Ivoire et, elles sont moins susceptibles de bénéficier des technologies et des services nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques. Face aux conditions climatiques extrêmes (sécheresse et inondations etc.), les femmes allouent plus de temps aux activités ménagères (collecte d'eau et de bois de chauffe, recherche des moyens de subsistance), ce qui réduit le temps consacré à la formation et au développement de leurs compétences.

IV.7 Territorialisation de l'adaptation

Les tendances prospectives relevées par la Vision 2040 incluent la prise en compte des changements climatiques, et les changements qui s'opèrent dans les régions entre les zones rurales et urbaines. Le document met en exergue les potentiels pour le développement rural et la modernisation de la chaîne de valeur en développant le marché intérieur.

L'accélération de l'urbanisation et de la modernisation des pôles urbains est une opportunité. Cette volonté de rapprocher le développement auprès des communautés s'est matérialisé également par la création en juin 2021 des districts autonomes afin de favoriser la coordination, l'évaluation, ainsi que le suivi de la bonne exécution des programmes et des projets de développement pour le bien-être des populations.

Cependant, il est nécessaire de trouver les mécanismes et financements nécessaires pour appuyer les collectivités territoriales et leurs communautés afin qu'elles puissent saisir ces opportunités tout en tenant compte des changements climatiques et de leurs impacts, et en restaurant les ressources naturelles, base de la productivité.

Dans cet élan, le pays a pu mobiliser depuis 2015 des initiatives de lutte contre les changements climatiques au profit des collectivités territoriales permettant ainsi de créer un cadre propice par lequel les financements seront acheminés vers les communautés locales. Au titre de ces initiatives, on a pu identifier quelques projets tels que le Programme d'Appui du PNUD pour la mise en œuvre des CDN (NDC-SP) qui a doté une région du pays, la région du Bélier, d'un plan climat territorial assorti d'un guide.

La Facilité Adaptation dont a bénéficié le pays en 2019 a permis également de doter quatre (4) collectivités territoriales ivoiriennes (région des Grands Ponts et de l'Indenié-Djuablin et la commune d'Abengourou et de Grand-Lahou) de rapports de diagnostics de vulnérabilité face aux effets des changements climatiques. Le District d'Abidjan a bénéficié également d'un plan climat territorial grâce à un appui de C40. En outre, le pays a bénéficié également d'une assistance technique du Gouvernement fédéral Belge avec pour objectif est l'intégration des considérations climatiques dans la planification et la budgétisation des secteurs agricoles et forestiers en renforçant la contribution de la biodiversité et les services écosystémiques. Cet appui a pu bénéficier aux régions du Tchologo, de la Bagoué et de la Nawa.

Ces efforts de territorialisation se sont concrétisés lors de la révision des CDN en 2022 et se poursuivent au niveau national avec des initiatives telles que le mécanisme Local de l'UNDCF destiné à l'adaptation aux collectivités territoriales dont le lancement d'un pilote se fera en octobre 2024. Mais il convient de multiplier ces actions afin que les collectivités territoriales ivoiriennes aient les capacités pour face aux fléaux des changements climatiques qu'elles subissent de plein fouet dans l'optique d'améliorer leur résilience.

IV.8 Coût de l'inaction climatique

Il est largement admis que les changements climatiques entraîneront des impacts économiques et sociaux négatifs de plus en plus élevés. En Côte d'Ivoire, au regard des projections sur les impacts des risques climatiques sur les secteurs vulnérables, il est clair que les coûts de l'inaction climatiques sont appelés à s'accroître considérablement.

A titre d'exemple, le pourcentage du PIB dans les zones touchées par les inondations s'élève tous les ans en moyenne à presque 0,7 % du PIB au niveau national. Cette tendance est d'autant plus inquiétante quand on sait que les parties les plus touchées par les inondations se situent sur le littoral ivoirien, zone abritant les infrastructures stratégiques et plusieurs millions de personnes.

La valeur des pertes économiques directes en termes de Perte Annuelle Moyenne (PAM) s'élève à environ 115 millions de dollars US (environ 67,5 milliards de francs CFA), soit 0,18 % de la valeur d'exposition totale. Les secteurs les plus touchés sont relatifs aux infrastructures de transport suivi du secteur agricole.

En outre, les épisodes de sécheresse, ont un impact très négatif sur la croissance à court, moyen et long terme. En effet, le PIB affecté par la sécheresse devrait à son tour augmenter de 55 %, passant de 1,9 milliard USD à 2,9 milliards de dollars US (environ 1.100 à 1.700 milliards de francs CFA) par an. Selon les projections liées à la

sécheresse, le nombre d'unités de bétail affecté chaque année devrait augmenter passant de 12,7 % (214.000 unités de bétail) à 14,4 % (241.000 unités de bétail).

V. GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES CLIMATIQUES

La gestion des risques de catastrophes fait l'objet d'une dynamique en Côte d'Ivoire, marquée notamment par :

- Son adhésion le 09 juin 1994 à la Convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination ;
- La ratification le 09 juin 1994 de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontaliers et gestion des déchets dangereux produits en Afrique ;
- Son adhésion le 28 décembre 2005 au Protocole de Kyoto relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Elle se fonde également sur un ensemble de normes nationales visant à apporter des réponses urgentes et une assistance publique pendant ou immédiatement après une catastrophe afin de sauver des vies, de réduire les impacts sur la santé, d'assurer la sécurité du public et de répondre aux besoins essentiels de subsistance des personnes touchées. Il en est ainsi à titre principal de :

- De la loi du 08 Aout 1979 portant organisation du plan de secours à l'échelon national en cas de catastrophe ;
- De la loi du 07 juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels et nucléaires et des substances nocives ;
- Du décret du 04 juin 1986 portant création d'un Comité national de défense de la forêt et de lutte contre les feux de brousse.

Ces efforts normatifs et institutionnels ont été accentué par la prise du Décret N°2012-988 du 10 octobre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes (RRC), qui vise spécifiquement « **les catastrophes provoquées par des aléas d'origine naturelle ou imputables à des aléas ou risques environnementaux et technologiques connexes** - article 4 du décret ».

La Plateforme Nationale RRC, placée sous la tutelle du Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, est un cadre institutionnel intersectoriel d'analyse et de conseil pour la mise en œuvre de toutes les actions de prévention, de préparation, d'atténuation et d'intervention en cas de catastrophe. A ce titre, elle a pour rôle de faire de la réduction des risques de catastrophe, une priorité ; d'identifier les risques, de prévenir et d'atténuer leurs effets ; de sensibiliser et d'éduquer sur la notion des risques ; de réduire les facteurs de vulnérabilité des populations et de l'environnement ; de se tenir prêt et agir en cas de catastrophe (article 3 du décret).

Elle se compose d'u Comité Interministériel, d'un Comité Technique Intersectoriel et d'un Secrétariat Exécutif et contribue notamment à promouvoir l'intégration de la dimension réduction des risques et la gestion des catastrophes dans les politiques,

plans et stratégies de développement, de bonne gouvernance et de réduction de la pauvreté.

C'est en ce sens que la Plateforme Nationale RRC participe aux évaluations des effets (dommages et pertes) ainsi qu'aux besoins pour le relèvement à court, moyen et long terme dans les zones et secteurs touchés par des catastrophes.

C'est le cas notamment de l'évaluation des inondations survenues les 18 et 19 juin 2018 dans la ville d'Abidjan et qui ont occasionné la mort de 18 personnes et causé des dégâts sur les infrastructures économiques et sociales dans au moins cinq communes urbaines d'Abidjan. Les pertes et dommages de ces inondations ont été estimés à plus de 18 milliards de FCFA dont 20% représentent les secteurs sociaux (santé et logement) et 57% les infrastructures, notamment les systèmes de drainage (Voir République de Côte d'Ivoire, **Rapport sur l'évaluation des pertes, dommages et besoins suite aux inondations de juin 2018**, Abidjan, avril 2019).

Des efforts en moyen d'assistance technique, logistiques et financiers restent à faire pour donner plus d'efficacité à cette plateforme.

Dans le même sens de la gestion des risques liés aux changements climatiques, **la Côte d'Ivoire a signé, le 06 février 2013 le traité de création de la mutuelle la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (African Risk Capacity -ARC) ainsi que le protocole de pré-participation à Washington avec ARC le 05 octobre 2016.** Cette mutuelle est un régime novateur d'assurance contre les phénomènes météorologiques extrêmes, conçue pour aider les États membres de l'Union Africaine à améliorer leurs capacités de réponse aux catastrophes liées aux conditions climatiques. L'ARC est une solution africaine face à l'un des défis les plus pressants du continent. Il s'agit de transférer le fardeau du risque climatique des gouvernements, des agriculteurs et des éleveurs à ladite mutuelle. Cette entité financière africaine permet de déclencher l'envoi rapide de fonds aux pays africains touchés par des épisodes climatiques telles que la sécheresse, les inondations, les tempêtes, etc.

Le traité ARC est définitivement entré en vigueur le 15 avril 2020 avec seulement onze (11) pays africains qui ont ratifié ledit traité dont la Côte d'Ivoire.

Suite à la ratification du traité par le pays, un Groupe de Travail Technique a été mis en place sous la supervision du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et sous la coordination du Directeur des Assurances par l'arrêté N°448/MEF/DGTCP/DA-DEMO du 05 décembre 2016. Cet arrêté a été modifié en juillet 2021. À la suite des travaux du Groupe de Travail Technique, la Côte d'Ivoire a souscrit à trois contrats d'assurance en 2019, 2020 et 2021. La souscription pour l'année culturelle 2023-2024 est en cours de préparation.

Par ailleurs, en vue de mettre davantage en évidence la spécificité de la Gestion des Risques et Catastrophes issus des Changements Climatiques, **la loi N°2023-900 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'Environnement en son Chapitre IV (Réduction des risques et gestion des catastrophes, prévention et gestion des risques technologiques et biotechnologiques modernes) aux articles 190 à 199** adresses la question. Cette question transparaît avec plus d'évidence dans **l'avant-projet de loi sur les changements climatiques** qui est dans le circuit d'adoption.

Dans cette même dynamique et de manière plus récemment, le Gouvernement de Côte d'Ivoire, dans le cadre du Programme de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du Fonds Monétaire International, a institué, à travers le **Décret n° 2024-594 du 26 juin 2024, la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (CNLCC)**. La CNLCC est la plateforme nationale de concertation et d'orientation regroupant tous les acteurs intervenant sur la problématique des changements climatiques. Elle constitue, pour les structures nationales et internationales intervenant sur la problématique des changements climatiques, un organe de concertation et de coordination de référence sur la problématique des changements climatiques, au plan national et international, et un appui institutionnel dans la recherche de financement.

En cela, l'un des mandats de la CNLCC, attribué au Groupe de Travail chargé de la trajectoire bas carbone et de la résilience est d'adresser directement les risques spécifiques de catastrophes liées aux changements climatiques. A ce titre et conformément à l'Article 20 du Décret cité, le Groupe de Travail de la trajectoire bas carbone et de la résilience est chargé notamment **de : contribuer à la résilience des populations et des secteurs vulnérables aux changements climatiques et de proposer des mesures d'atténuation et d'adaptation**. La résilience des populations et des secteurs vulnérables aux changements climatiques comprend l'identification des risques de catastrophes climatiques, la prévention et l'atténuation de leurs effets mais aussi la proposition d'actions visant à réduire les facteurs de vulnérabilité des populations et du cadre de vie et du milieu naturel aux impacts du changement climatique.

L'Article 11 du Décret de la CNLCC indique que le Secrétariat Exécutif, l'organe opérationnel d'animation de la CNLCC est notamment chargé **d'élaborer et de mettre en œuvre le manuel de procédures de la Commission**. Le Projet de manuel de procédures qui est en cours de validation met un accent sur les procédures en matière de gestion de risques : « *Le Groupe de Travail Trajectoire Bas Carbone et Résilience joue un rôle crucial dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans le renforcement de la résilience climatique de la Côte d'Ivoire. A ce titre :*

- *Le groupe est responsable du développement de stratégies spécifiques pour la gestion des risques de catastrophes naturelles, notamment les inondations, les sécheresses, et l'érosion côtière*
- *Ce travail est mené en collaboration avec la Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes afin d'assurer une approche intégrée dans la gestion des catastrophes liées au climat.*
- *Le groupe identifie les régions les plus vulnérables aux catastrophes climatiques à travers l'analyse des données climatiques et géospatiales. Il élabore des cartes détaillant les zones à haut risque et propose des plans d'action pour réduire les vulnérabilités spécifiques de chaque région.*
- *Le groupe intègre la gestion des risques de catastrophe dans les plans d'adaptation nationaux et sectoriels. Il veille à ce que les infrastructures, les systèmes de production et les communautés soient mieux préparés aux catastrophes climatiques à venir.*
- *En collaboration avec les agences nationales et les acteurs internationaux, le groupe met en place des systèmes d'alerte précoce pour prévenir les populations et les autorités des événements climatiques extrêmes à venir. Ces*

« systèmes permettent de réagir rapidement et de minimiser les impacts des catastrophes sur les populations et les infrastructures » (Source : Extrait du projet de Manuel de procédures de la CNLCC en cours de validation, Septembre 2024).

En somme, la mise en place de la CNLCC s'offre comme une avancée notable dans la prise en compte de la gestion des risques et catastrophes liés aux changements climatiques en tant qu'interface principale de l'action climatique du pays. Son opérationnalisation par sa dotation en locaux, moyens logistiques, humains et financiers devrait constituer la prochaine priorité faisant suite à sa création, de peur d'en faire une structure mort-née.

VI. ADAPTATION ET RÉSILIENCE

La Côte d'Ivoire s'est engagée à construire une société résiliente aux changements climatiques, garantissant les objectifs de développement durable et intégrant les priorités nationales et l'Accord de Paris sur le climat à l'horizon 2030. Ainsi, une réponse efficace aux changements climatiques nous oblige à réduire urgemment nos émissions et à nous adapter à ces impacts. Les CDN et le Plan National d'Adaptation (PNA) sont une façon importante pour les pays de renforcer leur résilience face aux impacts des changements climatiques.

Leur objectif est de promouvoir l'adaptation aux changements climatiques en Côte d'Ivoire et renforcer la résilience climatique dans les secteurs prioritaires, très vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques que sont : l'agriculture, les ressources en eau, la foresterie, les zones côtières et la santé, grâce à la mise en œuvre efficiente des mesures d'adaptation aux changements climatiques intégrant le genre.

Le récent rapport CCDR du Groupe de la Banque Mondiale identifie également des secteurs importants tels que l'énergie, le transport et les infrastructures et l'urgence de les prendre en compte dans les mesures et options d'adaptation.

Une cartographie des initiatives qui concourent à la mise en œuvre des CDN a été réalisée sur le volet adaptation dans le cadre de la Facilité Bas Carbone du Projet Transition Bas-Carbone. Cette cartographie a permis d'identifier 90 initiatives dont :

- Plusieurs projets d'agroforesterie dans les régions de la Mé et au Nord-Est de la Côte d'Ivoire.
- Le projet d'amélioration de la résilience des populations par un meilleur accès à l'information climatique (CLIMDEV ou initiative Climat pour le Développement de l'Afrique) → Acquisition et Installation de six stations agro-climatiques dans les régions de la Bagoué, du Poro, de l'Iffou et du Bélier.
- La création des Aires Marines Protégées (AMP) pour renforcer les mesures de conservation des ressources halieutiques et de la biodiversité (exemple zone de Grand-Bereby).

- Le programme d'amélioration de la résilience de la zone côtière Ouest africaine dans le cadre du projet WACA (*en cours*) qui a permis :
 - **La Réhabilitation et plantation de mangroves.** Ainsi, dans le cadre d'une convention entre le Projet WACA et l'OIPR de 2020 à 2023, ce sont 3 ha de mangroves qui ont été plantés. Par ailleurs, le projet WACA par une approche axée sur les communautés a obtenu du 20 mai au 05 juin 2024 la mise en place de 49.000 pépinières et a procédé à la mise en terre, du 23 au 28 septembre 2024, de **4363 plants de mangroves**.
 - **La création des forêts communautaires.** En guise d'appui au dispositif de protection des mangroves, la création de forêt communautaire est apparue comme une solution innovante. En clair, cette initiative de création de forêt communautaire vient se présenter aux communautés comme des sources d'énergies alternatives à l'usage des mangroves en vue de leur protection durable. Un autre avantage, et non des moindres, est qu'il s'agira de réaliser l'agroforesterie qui consiste à associer des cultures vivrières à ces forêts communautaires. En termes d'initiatives, ce sont **deux (02) forêts communautaires** qui ont été créés dans le cadre des activités du Projet Waca (celle de Groguida et de Likpilassié d'un 1 ha chacune). Elles seront renforcées par deux (02) autres en cours de création à Lahou-kpanda et Braffédon.

Les actions majeures dans le domaine de l'adaptation sont répertoriées à l'Annexe 1 de ce document.

Outre les mesures et actions d'adaptation proposées dans les CDN et le PNA, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires notamment du FMI, du Groupe de la Banque Mondiale, de la BAD, de l'union Européenne, du Systèmes des Nations Unies et de partenaires bilatéraux, s'est également engagé à mettre en œuvre un paquet de seize (16) mesures de réformes en faveur du climat, sur la période 2024-2026, pour améliorer la résilience du pays.

Ces mesures concernent : (i) l'intégration du climat dans la gestion des finances publiques, (ii) le renforcement de la gouvernance des politiques climatiques, (iii) la réduction de l'exposition et de la vulnérabilité du secteur agricole, (iv) l'accroissement de financements verts et durables, (v) la réduction de la vulnérabilité aux inondations et à l'érosion côtière et, (vi) la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'annexe 2 donne un aperçu de la matrice de ces mesures de reformes et leur état de mise en œuvre.

VII. ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

VII.1 Inventaire des gaz à effet de serre

Les inventaires de Gaz à Effet de Serre (GES) ont été élaborés pour la série chronologique de 1990-2020 en appliquant les lignes directrices du GIEC de 2006.

Les émissions et absorptions de GES ont été estimées pour les secteurs : Energie, Procédés Industriels et Utilisation de Produits (PIUP), Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT) et Déchets. Les gaz pris en compte sont les suivants : Dioxyde de carbone (CO₂), Méthane (CH₄), Oxyde nitreux (N₂O), Hydrofluorocarbure

(HFC), l'Hexafluorure de soufre (SF6), Monoxyde de carbone (CO) et Oxydes d'azote (NOx).

Les émissions de gaz à effet de serre en Côte d'Ivoire ont augmenté de 10.306,153 Gg eq. CO2 en 1990 à 51.535,157 Gg eq. CO2 en 2020, soit un ratio de 5. Cette situation s'explique par les effets combinés de la déforestation (surtout conversion des forêts en terres cultivées), de la dégradation des forêts et autres affectations des terres (due à la collecte de bois rond commercial et de bois énergie) et à l'augmentation des émissions de GES surtout dans les secteurs énergie et agriculture. Le secteur majoritaire en termes d'émissions de la Côte d'Ivoire est le secteur de l'Agriculture, la Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT), qui représente 65,19% des émissions nettes total en 2020, suivi par le secteur de l'Energie avec 25,77% des émissions, puis le secteur Déchets (7,69%) et en dernier lieu celui des PIUP avec 1,35% (Figure 4).

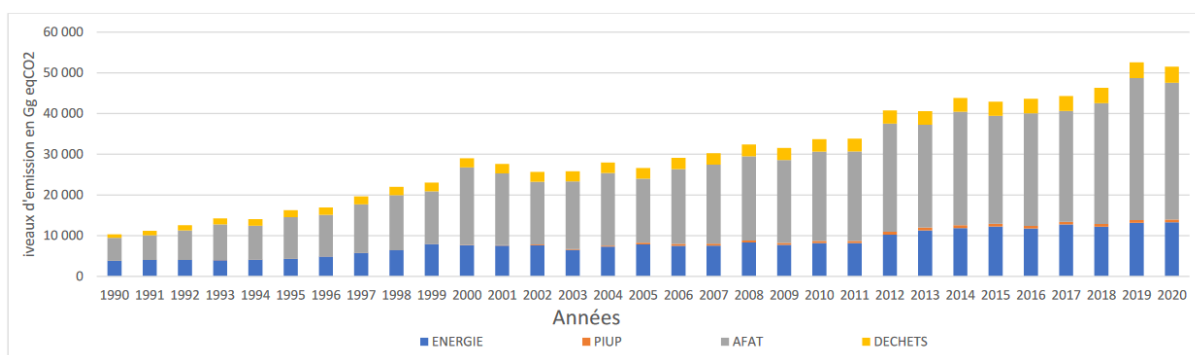


Figure 5 : Evolution des émissions annuelles des GES (en Gg eq. CO2) de 1990 à 2020 en Côte d'Ivoire

VII.2 Stratégies/Mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

De nos jours, toute l'action climatique est bâtie autour des CDN et de l'Accord de Paris. Aussi, la Côte d'Ivoire prévoit **une réduction de ses émissions de GES de 30,41% en 2030** (vs. 28,25% dans la version soumise en 2015). Au travers de ces CDN, la Côte d'Ivoire entend marquer sa volonté de réduire l'empreinte carbone de son développement en privilégiant des options d'atténuation présentant des « co-bénéfices » élevés.

Une cartographie des initiatives qui concourent à la mise en œuvre des CDN a été réalisée sur le volet atténuation dans le cadre de la Facilité Bas Carbone issue du Projet Transition Bas-Carbone. Cette cartographie a permis d'identifier 180 initiatives en Atténuation dont les majeures sont :

- La mise en service du barrage hydroélectrique de Soubré (275 MW) en 2017.
- La mise en service de la centrale photovoltaïque de Boundiali (37,5 MW) en 2024
- La promotion du transport en commun à travers le développement du transport lagunaire à Abidjan (3 sociétés de bateaux-bus).

- La mise en service du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) des déchets de Kossihouen.
- Le projet de biométhanisation à la décharge d'Akouédo réduit les émissions de 25.000 tonnes éq. CO₂/an en valorisant les déchets.
- Le projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des déchets (*en cours*)
- Le projet de Réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre autour du parc national de Taï (PRE)
- Plusieurs projets de reconstitution des Parcs et Réserves (OIPR)
- L'Initiative Cacao-Forêt
- le Projet d'Investissement Forestier (PIF) 1 : Sur onze (11) indicateurs clés du projet, le PIF1, mis en œuvre de 2018 à 2023 sous financement de la Banque mondiale à hauteur de 15 millions de dollars US, a permis de : (i) réduire les émissions de gaz à effet de serre au sein des massifs forestiers ciblés (FC de Haute Dodo, Rapides Grah, Scio) ; (ii) réaliser plus de 22.000 ha de plantations forestières avec l'appui des communautés ; (iii) d'améliorer les revenus de celles-ci en rétribuant leurs efforts de restauration forestière à plus de 2 milliards de FCFA; (iv) de maintenir l'intégrité du Parc national de Taï. En termes de réduction des émissions, le projet a réussi à réduire les émissions de GES de 1.925.561,0 T éq. CO₂ en 2018 à 345.164,4 T éq. CO₂ en 2022, soit une réduction de plus de 82 % contre une cible attendue de 34% (Tableau 3). Ce résultat a été atteint par : (i) la création d'un environnement propice à la gestion durable et participative des forêts, (ii) la restauration des terres forestières dégradées et (iii) la réduction de la pression humaine sur les ressources forestières, ce qui, combiné, a permis de réduire le taux de déforestation et d'augmenter la séquestration du CO₂ grâce au reboisement et aux activités agroforestières.

Tableau 3 : Émissions nettes de gaz à effet de serre (tonnes éq. CO₂/an)

GES (tonnes éq. CO ₂ /an)	Référence	Émission						Réduction	
	Ligne de base	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018-2022	%
Cible*	2 369 162	2 369 162	2 050 032	1 977 582	1 763 162	1 552 022	1 552 022	817 140	34%
Atteint		1 925 561	441 654	787 588	354 252	345 164		1 580 397	82%

* Les objectifs de référence et annuels ont été estimés sur la base des estimations de la déforestation de 2018 et du scénario de maintien du statu quo des tendances du niveau de référence calculées dans le cadre de la préparation de l'ERP.

- Le Projet d'Investissement Forestier (PIF) 2 : Afin de pérenniser les acquis du PIF 1, la Côte d'Ivoire a sollicité le concours de la Banque mondiale pour le développement d'un projet plus vaste, d'un montant de 148 millions de dollars. Ce projet, une durée de 7 ans, devrait permettre de générer des émissions réduites d'une valeur de 12.525.492 TeqCO₂.

- La conception d'un système national de suivi de la forêt et des alertes précoces de la déforestation dans le cadre de la stratégie nationale de cacao durable sous l'égide de la primature afin de renforcer l'efficacité des services en charge de la gestion forestière

Par ailleurs, des *projets sont prévus*, en l'occurrence :

- Le projet de construction de centrales photovoltaïque : **30 MW** à Touba, **30 MW** à Laboa et **25 MW** à Korhogo
- Des projets de la production d'énergie électrique à partir de résidus de biomasse (palmier à huile et cacao entre autres)
- Le projet de Train Urbain à Abidjan (PTUA)
- Le projet de Bus Rapid Transit (BRT)
- Le projet de promotion de transport électrique (e-mobility)

En outre, ces initiatives sont basées sur la vision du Gouvernement ivoirien qui prévoit :

- La réduction du taux de déforestation de 70% en 2030 par rapport aux niveaux de 2015
- La conversion de 1 million d'hectares de terres en forêts d'ici 2030 avec un objectif de 3 millions d'hectares de terres en forêts en fonction des financements disponibles
- L'accroissement des énergies renouvelables dans la production d'électricité pouvant atteindre 45 % du mix énergétique avec le retrait du charbon du mix énergétique ;
- Le renforcement de l'efficacité énergétique au niveau des sous-secteurs bâtiments, commerces, transports et industries ;
- La promotion de systèmes de transport intelligent par le déploiement de transport de masse tel que le métro d'Abidjan ;
- La promotion de pratiques agricoles intelligentes face au climat, notamment la mise œuvre à grande échelle du système de riziculture intensif (SRI) ;
- La mise en œuvre de **quatorze (14) Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique** d'une capacité totale de 3.764.000 tonnes par an dont 2 à Abidjan et 12 à l'intérieur du pays, avec récupération de biogaz d'ici 2030 (économie circulaire).

La liste des projets majeurs est présentée à l'Annexe 2 de ce document.

La GIZ appuie la Côte d'Ivoire dans l'évaluation de la mise en œuvre de ses CDN dans le secteur de l'Energie. De résultats prometteurs ont été obtenus et méritent d'être présentés dans ce rapport. Par ailleurs, la FAO et le GGGI font de même dans les secteurs de l'Agriculture et des déchets respectivement dans le travail d'évaluation est en cours.

ENCADRE 1 : FOCUS SUR LE SECTEUR ENERGIE

La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès substantiels dans la mise en œuvre de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) dans le secteur de l'énergie. Cette avancée stratégique renforce son engagement vers la transition énergétique, tout en attirant des financements internationaux et en soutenant un développement durable. Cette section présente un aperçu des réalisations, des défis et des perspectives.

1. Renforcement de la Gouvernance Climatique

Le Système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) assure un suivi rigoureux et transparent des émissions des GES, garantissant une traçabilité des progrès réalisés. Ce système a permis :

- La mise en place d'une plateforme numérique de collecte et de suivi des données climatiques, facilitant l'élaboration de rapports biennaux sur la transparence (BTR) conformément aux exigences internationales.
- La formation de 51 experts issus de 30 institutions pour renforcer les capacités locales en matière de suivi et de vérification des émissions, contribuant ainsi à une gouvernance environnementale efficace.

2. Performances et Réductions d'Émissions de GES

Les mesures d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables mises en œuvre en 2022-2023 ont permis d'obtenir des résultats significatifs :

- **Réductions des GES** : En 2022, les initiatives ont permis de réduire 667 kt éq CO₂, soit 72 % des réductions totales de GES, avec une augmentation en 2023 à 807 kt éq CO₂. Ces résultats démontrent l'efficacité des politiques mises en place et renforcent la crédibilité de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale.
- **Efficacité Énergétique** : Les programmes ciblés dans les secteurs résidentiel, public et industriel ont contribué de manière significative à ces réductions, montrant un potentiel de gains substantiels à court terme.

3. Investissements Stratégiques et Mobilisation des Ressources

À ce jour, 1,5 milliard d'euros (1.000 milliards de francs CFA) ont été mobilisés, représentant 22 % des besoins totaux de 8,5 milliards d'euros. Les efforts se concentrent sur :

- **Mesures Inconditionnelles** : 95 % des investissements soutiennent des actions inconditionnelles telles que l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et l'amélioration de l'efficacité énergétique.
- **Partenariats Public-Privé** : La participation active du secteur privé et des bailleurs de fonds internationaux est encouragée pour combler le déficit de financement. Des initiatives conjointes, notamment dans le domaine de la modernisation des infrastructures et du développement de nouvelles capacités de production d'énergie, sont cruciales pour accélérer la transition énergétique.

4. Réalisations Clés par Sous-Secteur

- **Production d'Électricité** : Le développement de capacités solaires photovoltaïques, avec un objectif de 490 MW d'ici 2030, a permis d'éviter 9,33 kt éq CO₂ en 2023. La Côte d'Ivoire s'affirme comme un acteur majeur dans le domaine des énergies renouvelables en Afrique de l'Ouest.
- **Transport** : Le renouvellement du parc automobile et l'adoption des normes Euro VI ont permis de réduire les émissions de CO₂ de 86 kt éq CO₂ en 2023. L'objectif est de poursuivre ces efforts pour moderniser le secteur des transports tout en promouvant l'électrification des flottes publiques et privées.
- **Énergie Domestique** : La promotion du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et des foyers améliorés a permis de réduire l'utilisation des énergies polluantes comme le kérosène, contribuant ainsi à une amélioration de la qualité de vie et à la réduction des émissions.

5. Défis et Perspectives

- **Défis Financiers** : Il reste un défi majeur de financement, avec 78 % des besoins encore à mobiliser. Le pays explore des mécanismes innovants, tels que les obligations vertes et les financements climat, pour attirer des fonds supplémentaires.
- **Intégration des Données du Secteur Privé** : L'intégration systématique des contributions du secteur privé dans le système MNV est essentielle pour évaluer de manière exhaustive les efforts de réduction des GES. Un cadre réglementaire renforcé pourrait faciliter ce processus.
- **Expansion de la Production Énergétique Décentralisée** : La décentralisation de la production d'énergie à travers des projets de petite et moyenne envergure est une opportunité clé pour améliorer l'accès à l'énergie dans les zones rurales et favoriser un développement inclusif.

VIII. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Au terme de ce travail de présentation de l'état d'avancement de la transition climatique en Côte d'Ivoire, il apparaît des insuffisances qui méritent d'être adressées sous la forme de recommandations. Ainsi, plusieurs recommandations peuvent être formulées à des groupes cibles d'acteurs et à différentes échéances temporelles afin que des ajustements soient faits pour une meilleure action.

VIII.1 A court terme

VIII.1.1 A l'attention du Gouvernement

- Mettre en place, de façon urgente, un Fonds spécial de facilitation et de préparation de projets sans lequel le portefeuille de projets serait une symphonie inachevée.
- Renforcer le dispositif normatif et institutionnel en matière d'investissements relatifs à l'adaptation et à l'atténuation aux changements climatiques.
- Renforcer les capacités des acteurs nationaux y compris les collectivités territoriales et les Organisations de la Société Civile, dans la compréhension de la thématique climatique.

VIII.1.2 A l'attention des Partenaires au développement

- Soutenir financièrement les études préparatoires et de faisabilité des projets.

VIII.2 A moyen terme

VIII.2.1 A l'attention du Gouvernement

- Renforcer la gestion des risques climatiques dans les politiques et stratégies nationales et locales.
- Opérationnaliser les structures de gouvernance (CNLCC et BMC) de l'action climatique.
- Renforcer les systèmes nationaux de partage des données et informations climatiques.

VIII.2.2 A l'attention du secteur Privé

- Soutenir l'Etat dans le financement des projets et programmes en lien avec les changements climatiques.
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur privé sur la thématique des changements climatiques.

VIII.2.3 A l'attention des Partenaires au développement

- Renforcer l'assistance technique des acteurs nationaux pour la mobilisation des financements.

VIII.3 A long terme

VIII.3.1 A l'attention du Gouvernement

- Rendre opérationnel les mesures d'incitations fiscales en matière d'acquisition de technologies sobres en carbone.
- Renforcer le Partenariat International avec les institutions financières internationales et les pays donateurs pour financer les projets d'atténuation et d'adaptation.
- Accélérer la Transition Énergétique par l'adoption de technologies innovantes et propres dans le secteur énergétique et la promotion des politiques favorables à l'investissement dans les infrastructures résilientes.

VIII.3.2 A l'attention des Partenaires au développement

- Accompagner la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des projets d'atténuation et d'adaptation.

IX. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le rapport sur l'état d'avancement de la transition climatique en Côte d'Ivoire, édition 2024, souligne l'urgence des mesures d'atténuation et d'adaptation à prendre. Les

données montrent des impacts néfastes croissants sur notre environnement, notre économie et nos communautés. Face à ces défis, il est impératif d'agir de manière proactive et concertée.

En effet, les constats sont clairs sur notre état de vulnérabilité dû aux événements climatiques extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses, qui mettent en péril la sécurité alimentaire et la santé des populations. Ainsi, les secteurs prioritaires de notre économie, à savoir l'agriculture, les ressources en eau et l'énergie, nécessitent des stratégies robustes.

En outre, la Côte d'Ivoire doit poursuivre ses efforts de lutte contre les changements climatiques. Cet engagement national a débuté au lendemain de la ratification de l'Accord de Paris en 2016 par le renforcement du cadre de gouvernance avec la mise en place d'une Direction centrale en charge de la lutte contre les Changements Climatiques, d'une Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques et d'un Bureau Marché Carbone.

Pour améliorer sa résilience face au changement climatique, le Gouvernement ivoirien, avec l'appui des partenaires notamment le FMI, le Groupe de la Banque Mondiale, la BAD, l'Union Européenne, le Système des Nations Unies et les partenaires bilatéraux, s'est également engagé à mettre en œuvre un ensemble de mesures de réformes en faveur du climat, pour pallier les défis identifiés sur la période 2024-2026.

Cependant, la question épineuse demeure le financement pour lequel des efforts ont été faits à travers l'élaboration d'un portefeuille de 300 projets d'atténuation et d'adaptation ainsi que la création d'une Direction centrale en charge de la Mobilisation des Ressources Financières.

Pour la suite, il s'agira de renforcer notre action par : (i) le renforcement des capacités, (ii) le développement des infrastructures résilientes, (iii) la promotion d'énergies renouvelables, (iv) l'établissement de partenariats renforcés et (v) la sensibilisation et l'engagement Communautaire.

La lutte contre les changements climatiques est à la fois un défi et une opportunité pour la Côte d'Ivoire. En adoptant des mesures et des réformes audacieuses et en travaillant ensemble, nous pouvons bâtir un avenir durable, protéger notre patrimoine naturel et garantir un meilleur cadre de vie pour les générations futures.

Engageons-nous dès aujourd'hui pour faire de la Côte d'Ivoire un modèle sous-régionale de résilience face aux changements climatiques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique. (2023). Intégration du Genre Dans le Processus de Plan National d'Adaptation (PNA) de la Côte d'Ivoire entre 2018 et 2023. Auteurs : Tiemoko D. et Kouassi V.
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. (2019). Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques de la Côte d'Ivoire 2020-2024. <https://www.ndcs.undp.org/content/ndc-support-programme/en/home/impact-and-learning/library/cote-d-ivoire-strategie-nationale-genre-et-changement-climatique.html>
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. (2019). Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Côte d'Ivoire. République de la Côte d'Ivoire et Réseau mondial de PNA. <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2019/03/napgn-fr-2019-pour-un-processus-de-plan-nationaldadaptation-qui-reponde-aux-question-de-genre-en-cote-divoire.pdf>
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. (2022). Contributions Déterminées au niveau National (CDN)
- Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique. (2024). 2ème rapport biennal actualisé sur les changements climatiques.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PROJETS D'ADAPTATION

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Agriculture	VIGICLIMM		Adaptation / M1 / Renforcer le système d'information environnementale	18 400 000 000		
Agriculture	SyRIMAO Système Régional Innovant de lutte contre les Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest	(1) les systèmes régionaux et nationaux de recherche et leur coordination sont renforcés pour mettre à disposition des producteurs des techniques de lutte efficaces à faible impact environnemental; (2) les pertes sur les fruits et légumes dues à l'infestation des insectes phytophages, notamment les mouches des fruits sont maîtrisées grâce à un renforcement de la structuration de la filière aux niveaux national et régional et à un système de veille et d'alertes opérationnel et pérenne ; Composantes du projet: Composante A: Recherche - Action - Développement (RAD); Composante B: Appui aux Structures Nationales publiques-privées (ASN); Composante C: Surveillance - Veille - Alertes précoces (SVA)	Adaptation / M2 / Mettre en place des mesures différenciées de protection contre les risques climatiques	9 141 000 000	2021	2025
Agriculture	Projet de développement d'un mécanisme d'assurance indiciaire agricole en Côte d'Ivoire	Réduire la vulnérabilité des producteurs face aux aléas climatiques à travers la mise à disposition de produits d'assurance récolte indiciaire ; Composantes du projet : Elaboration des produits d'assurance ; Renforcement de capacités et sensibilisation des acteurs ; Subvention des primes d'assurance	Adaptation / M2 / Mettre en place des mesures différenciées de protection contre les risques climatiques	12 000 000 000		
Agriculture	PAAPSA-CI Projet d'Appui à l'Amélioration de la Production des Statistiques Agricoles en Côte d'Ivoire	Restructurer le système de collecte des données statistiques agricole afin d'avoir un cadre de production propice et réaliser des opérations de collecte ; Composantes du projet : Amélioration du cadre organisationnel, technique et appui institutionnel ; Amélioration des stratégies et production des statistiques agricoles ; Revalorisation des données agricoles	Adaptation / M2 / Mettre en place des mesures différenciées de protection contre les risques climatiques	27 560 000 000		
Agriculture	Projet d'assurance climatique pour les producteurs dans les zones cacaoyères (Pilote)	Promouvoir la diversification et la durabilité de la chaîne de valeur cacao	Adaptation / M2 / Mettre en place des mesures différenciées de protection contre les risques climatiques	125 000 000	2023	2025

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Agriculture	Renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience des communautés rurales au changement climatique dans le bassin du BANDAMA en Côte d'Ivoire	Promouvoir des systèmes de production résilients face aux changements climatiques dans le bassin du Bandama (filère cacao, riz, manioc, etc.).	Adaptation / M3 / Promouvoir des pratiques agricoles protectrices des sols	2 000 000 000		
Agriculture	Mise à l'échelle des systèmes alimentaires innovants et analyse des marchés pour la promotion des moyens de subsistance alternatifs durables, l'utilisation et la restauration des terres dans le secteur Cacao	Promouvoir la traçabilité et le contrôle qualité dans le secteur cacao ainsi que le renforcement des capacités en matière d'innovation pour l'accès au crédit et aux marchés	Adaptation / M3 / Promouvoir des pratiques agricoles protectrices des sols	172 000 000		
Agriculture	Action climatique féministe	Ce projet vise à amplifier les réponses communautaires à l'adaptation climatique en renforçant la participation des femmes et des jeunes à la gouvernance locale liée à la biodiversité et à l'action climatique, en améliorant leur pouvoir économique et en améliorant les pratiques agroécologiques, ainsi que la réhabilitation des écosystèmes. Le projet utilise une approche basée sur les droits de l'homme, ancrée dans les théories féministes intersectionnelles	Adaptation / M3 / Promouvoir des pratiques agricoles protectrices des sols	1 500 000 000	2023	2026
Agriculture	Adaptation des coopératives cacaoyères dans un contexte de changement climatique (AdaptCoop)	AdaptCoop est un projet de recherche appliquée qui vise à accroître durablement la résilience des coopératives cacaoyères et des familles membres face aux impacts des changements climatiques en Côte d'Ivoire.	Adaptation / M3 / Promouvoir des pratiques agricoles protectrices des sols	425 000 000	2019	2023
Agriculture	PDC2V Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières	Soutenir le développement de chaînes de valeur agroalimentaires inclusives, résilientes et compétitives, dont leurs acteurs tirent parti dans les zones du Projet. Composante 1 : Amélioration de l'environnement des affaires pour les chaînes de valeur clés ; Composante 2 : Construire des chaînes de valeur agroalimentaires productives et résilientes ; Composante 3 : Mobilisation des producteurs Privés au long des Chaînes de valeur ; Composante 4 : Project Management and Coordination.	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	143 411 000 000	2021	2027

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Agriculture	PADFA Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles	Améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles tirés des filières riz, mangue et produits maraîchers dans les zones du programme ; Composantes du projet : Valorisation des produits agricoles ; Amélioration de l'offre des produits agricoles	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	41 736 000 000	2018	2026
Agriculture	PREMOPEF Projet de Renforcement des moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'ZI	Contribuer à l'amélioration de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de la résilience aux effets du Changement Climatique des petits exploitants, des femmes et des jeunes de la région du N'ZI ; Composantes du projet ; Composante A : Promotion de systèmes de production résilients et durables pour les petits exploitants ; Composante B : Entreprenariat rural des femmes et des jeunes et partenariats commerciaux	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	9 867 000 000	2021	2025
Agriculture	PRORIL 2 Projet de Promotion du Riz Local phase 2	Améliorer l'accès au financement de la filière, l'utilisation des semences de bonne qualité, l'accès aux services mécanisés, les techniques post-récoltes, le renforcement de chaînes d'approvisionnement Composantes du projet: Financement de la filière riz; Mécanisation des exploitations; Amélioration production et utilisation de semences; Techniques post-récolte et contrôle de la qualité; Renforcement de chaînes d'approvisionnement Bénéficiaires directs: Riziculteurs, usiniers, semenciers, PME A	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	4 800 000 000	2020	2026
Agriculture	2PAI-NORD Projet d'appui au pôle agro-industriel du Nord	(i) promouvoir les investissements privés notamment dans la transformation des produits agro-pastoraux sur les filières prioritaires (riz, maïs, viande, anacarde, mangue, karité, maraîchage) ; (ii) faciliter l'accès aux marchés par la mise en place d'infrastructures, la structuration des filières et le renforcement des capacités des acteurs ; (iii) accroître la productivité des filières agro-pastorales, à travers la mise à niveau des infrastructures de base, la facilitation de l'accès aux intrants et aux services agricoles. Composantes du projet : Appui aux Institutions chargées du développement de l'agro-business ; Renforcement de la valeur ajoutée agro-pastorale et mise en marché ; Renforcement des systèmes de production agro-pastoraux	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	167 745 000 000	2023	2028
Agriculture	PAQ-Riz Projet d'amélioration de la qualité du riz de Côte d'Ivoire	Améliorer la qualité du Riz de Côte d'Ivoire ; Composantes du projet : Renforcement des plateaux techniques des mini-rizeries ; Formation des acteurs de la transformation	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	1 497 000 000	2023	2026

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Agriculture	ProFinA Promotion du Financement des entreprises Agricoles en milieu rural	Améliorer l'offre de services financiers adaptés aux modèles d'entreprise ; Composantes du projet : Développement et introduction de nouveaux produits ; Renforcement des compétences entrepreneuriales et financières des sociétés coopératives et des entreprises agro-industrielles ; Renforcement des institutions financières nationales	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	3 780 000 000	2022	2028
Agriculture	Projet de construction du barrage de Sangola	Contribuer à l'augmentation de la production locale de riz dans la perspective de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et la réduction de la pauvreté en milieu rural. Composantes du projet : Améliorer l'accès aux semences certifiées et l'appui conseil ; Amélioration de la gouvernance et de la mise en œuvre des politiques publiques dans le secteur agricole	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	99 170 000 000	2023	2025
Agriculture	Projet Soja	Développer une économie rurale compétitive et riche en emplois et s'appuyant les cultures de soja, du riz et du maïs. Social : Réduire l'exode rural, le chômage et la pauvreté en milieu rural et tirant partie des potentiels des populations. Composantes du projet : Accroissement de la production de soja ; Appui à la commercialisation ; Développement des infrastructures socioéconomiques de base	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	46 058 000 000	2019	2024
Agriculture	Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les régions du Folon et du Kabadougou	Accroître la production agricole et halieutique, contribuer à l'amélioration des revenus des exploitants agricoles ; Composantes du projet : Etudes ; Travaux de barrage et d'aménagement de périmètres ; Contrôle et Surveillance des travaux, supervision générale ; Appui à la mise en valeur et commercialisation ; Mesures environnementales et sociales	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	21 719 000 000	2019	2024
Agriculture	2PAU-CI	Amortir l'impact des chocs exogènes et de renforcer la souveraineté alimentaire du pays. Spécifiquement : réduire les importations des produits alimentaires de base à travers l'augmentation de la production du riz, de maïs, et de manioc ; Composantes du projet : Améliorer l'accès aux semences certifiées et l'appui conseil ; Amélioration de la gouvernance et de la mise en œuvre des politiques publiques dans le secteur agricole	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	99 170 000 000	2022	2024
Agriculture	RESCO Projet d'appui à la Résilience des systèmes cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire		Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	24 431 000 000		

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Agriculture	Projet Appui au Secteur Vivrier	(i) Promouvoir une filière manioc plus professionnelle, performante, organisée et créatrice d'emplois, maîtrisant sa production et sa commercialisation ; (ii) Promouvoir une filière manioc plus professionnelle, performante, organisée et créatrice d'emplois-maîtrisant sa production et sa commercialisation ; (iii) Améliorer la performance et la gouvernance des filières vivrières au niveau institutionnel et des acteurs privés ; Composantes du projet: Promotion d'une filière maraîchère plus professionnelle, performante, organisée et créatrice d'emplois, maîtrisant sa production et sa commercialisation; Promotion d'une filière manioc professionnelle, performante, organisée et créatrice d'emplois maîtrisant sa production, sa transformation et sa commercialisation; Opérationnalisation du Dispositif de Suivi de la Situation Alimentaire (DISSA); Mise en place de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière manioc (OIA MANIOC); Opérationnalisation du système de collecte, d'analyse et de diffusion des prix des produits vivriers	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	14 411 000 000	2018	2022
Agriculture	2PAI-BELIER Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier	Contribuer à l'émergence d'un pôle agro-industriel dans la région du Bélier à travers une dynamisation des filières agricoles porteuses (riz, maïs, manioc, légumes, porcins et poisson) et une implication accrue du secteur privé, des jeunes et des femmes ; Composantes du projet : Composante A : Restauration du capital productif ; Composante B : Développement des chaînes de valeur	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	80 994 000 000	2017	2022
Agriculture	2PAI-NORD-EST Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Nord Est	L'approche agropôle consiste en une concentration d'investissements, d'installations et de services dans une zone géographique donnée soutenant la transformation agricole par le développement de chaînes de valeur prioritaires, en fonction des conditions agro-écologiques de la zone 2PAI-NE vise à transformer l'agriculture dans les zones ciblées en un secteur moderne, axé sur le marché, résilient et durable offrant des opportunités de revenus justes et équitables pour tous les acteurs de la chaîne de valeur. Les résultats seront mesurés par l'incidence de la pauvreté, la vulnérabilité au climat et la valeur ajoutée agricole générée par le projet	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	4 000 000 000	2023	2025

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Agriculture	PRO2M Programme d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchers en Côte d'Ivoire	Appuyer la réhabilitation et la création de périmètres maraichers et l'installation d'agro-entrepreneurs Appuyer les producteurs sur les espaces de production (nouvelles parcelles, serres et périmètres maraichers avec système d'irrigation)	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	11 152 000 000	2017	2025
Agriculture	Projet de développement durable des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture dans les pays ACP	Contribuer à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en améliorant la durabilité économique, sociale et environnementale des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture dans les pays ACP	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	655 000 000	2023	2025
Agriculture	Programme Coastal Fisheries Initiative (CFI)	Le projet vise à offrir des avantages environnementaux, sociaux et économiques durables en Afrique de l'Ouest grâce à une bonne gouvernance, des incitations correctes et l'innovation – le projet constitue l'un des quatre projets du programme mondial de l'Initiative pour les pêches côtières (le programme (CFI) qui entend montrer et encourager des processus plus holistiques et des approches intégrées menant à l'utilisation et la gestion durables des pêches côtières en complétant l'approche multi-pays du FEM de grand écosystème marin (GEM).	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	322 000 000	2023	2025

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Agriculture	Maraichage Agroécologique Peri-urbain (MARIGO)	<p>Une plateforme nationale fédérant les réseaux existants et réunissant les acteurs des chaînes de valeur maraîchères, leurs partenaires et les institutions d'appui scientifique et technique est créée et déclarée d'utilité publique.</p> <p>La capacité technique et institutionnelle des organisations de producteurs en matière formulation de politiques d'élevage est renforcée</p> <p>Des bases de données contenant des informations fiables et actualisées ainsi que des enquêtes comparatives et des notes de synthèse sur des thèmes transversaux sur le développement inclusif et durable sont disponibles et accessible Les politiques et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que de développement inclusif et durable en faveur du développement intégré du maraîchage sont élaborés et mis en œuvre conjointement avec les organisations locales et nationales de producteurs.</p> <p>Une analyse de chaîne de valeur de la filière agricole péri-urbaine est produit.</p> <p>Une analyse des systèmes de culture maraîchère agro-écologiques est produit.</p> <p>Une analyse comparative des systèmes de culture maraîchère actuels et agro écologiques est produit.</p> <p>Opérationnalisation d'outils d'évaluation de la santé des sols</p> <p>Diagnostic de l'impact de la santé des sols des systèmes de culture maraîchères (systèmes de culture conventionnels et expérimentaux) dans les 3 sites d'études</p> <p>Les produits résiduaire organiques sont identifiés, caractérisés et leurs performances agronomiques sont évaluées</p> <p>Des technologies de transformation de produits résiduaire organiques en fertilisants organiques sont identifiées et testées. Ces fertilisants organiques sont évalués dans les systèmes de culture maraîchers</p> <p>Les ravageurs et maladies des principales cultures maraîchères sont identifiées. Leur dynamique et leur impact sur la production est caractérisée.</p> <p>Des innovations agroécologiques pour la santé des plantes sont évaluées et caractérisées.</p> <p>Des systèmes de cultures agroécologiques sont opérationnels et effectifs.</p> <p>Les points critiques de maîtrise de la qualité après récolte et des pistes de solutions issues du savoir-faire local et de la recherche sont identifiés</p> <p>La variabilité du potentiel qualitatif des productions maraîchères de la Côte d'Ivoire est connue</p> <p>Des technologies post récoltes plus durables sont développées</p> <p>L'impact des innovations technologiques post-récolte intégrées dans un système de production agroécologique est évalué</p>	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	1 312 000 000	2020	2024

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
		<p>Un module de formation en agroécologie des systèmes maraîchers est intégré dans l'offre de formation de l'ESA et de l'IECD</p> <p>Un module de formation continue à l'entreprenariat sur les métiers associés aux innovations agroécologiques est intégré dans l'offre de formation de l'ESA</p> <p>Des outils numériques sont élaborés pour répondre aux attentes des acteurs des chaînes de valeur maraîchères</p>				

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Agriculture	Women-Adapt: Enhancing the climate change adaptive capacity of smallholder farmer communities in the Poro Region, focusing on vulnerable women and youth		Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	5 000 000	2023	2028
Agriculture	Appui aux productions vivrières (filiales végétales et animales)	(Fin tot C2D sur ce sujet = 134 Mds moins 19 Mds PAPREN)	Adaptation / M4 / Appuyer les filières agropastorales et halieutiques résilientes face au climat	115 000 000 000		
Foresterie	Projet d'Appui à la gouvernance forestière	RC, sensibilisation, innovation forestière	Adaptation / M5 / Améliorer la gouvernance forestière	150 000 000		
Foresterie	DESIRA - Côte d'Ivoire - Cocoa4Future	Durabilité des systèmes de production et dynamiques nouvelles du secteur cacao ; Recherche Agroforesterie et durabilité des exploitations de cacao	Adaptation / M5 / Améliorer la gouvernance forestière	4 592 000 000	2020	2026
Foresterie	PIDACC Projet intégré de développement et d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Niger	Construction d'infra rurales, volet forestier différents types de reboisements, stratégie adaptation BFN yc paiements pour services envt	Adaptation / M5 / Améliorer la gouvernance forestière	16 173 000 000	2019	2025
Foresterie	Agroforesterie Comoé	Promotion d'un modèle d'agroforesterie à Acacia pour fertilité des sols et bois énergie ; Départements Dabakala, Kong	Adaptation / M5 / Améliorer la gouvernance forestière	5 576 000 000	2020	2024
Agriculture	SCOLUR-CI	Mise à l'échelle des systèmes alimentaires à base de cacao avec des innovations transformatrices de l'utilisation et de la restauration des territoires en Côte d'Ivoire ; Guemon, Cavally Nawa, San Pedro, Iffou, Moronou, La Me, Indenié Djuablin, Gontougo (Koun-fao)	Adaptation / M5 / Améliorer la gouvernance forestière	3 600 000 000	2020	2024
Foresterie	Projet de Conservation de la Biodiversité du Parc National de la Comoé		Adaptation / M5 / Améliorer la gouvernance forestière	13 000 000 000	2021	2025
Agriculture	PAFR Programme d'Appui au Foncier Rural		Adaptation / M5 / Améliorer la gouvernance forestière	40 000 000 000	2015	
Foresterie	Pro2GRN Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles des espaces de la Comoé et de Taï en Côte d'Ivoire	La gouvernance intégrée pour l'utilisation durable des ressources naturelles, l'augmentation de la productivité agricole et la gestion des aires protégées a été améliorée	Adaptation / M5 / Améliorer la gouvernance forestière	16 954 000 000	2023	2027

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Agriculture	PAMOFOR Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière		Adaptation / M5 / Améliorer la gouvernance forestière	29 842 000 000	2018	2023
Agriculture	PRESFOR		Adaptation / M5 / Améliorer la gouvernance forestière	123 710 000 000		2029
Agriculture	Appui à la redynamisation, à la sauvegarde et à la préservation durables des forêts sacrées en Côte d'Ivoire	Contribuer à la préservation et à la sauvegarde des forêts sacrées dans le département de Biankouma. Mener avec les communautés un inventaire et un mapping culturel participatifs relatifs aux fonctionnalités et à l'identification des essences. Planting d'arbre et formation des jeunes aux techniques de pépinières des différences essences spécifiques des localités cibles.	Adaptation / M5 / Améliorer la gouvernance forestière	250 000 000	2023	2025
Foresterie	Climate Adaptation and Protected Areas (CAPA)	Ce projet s'attaque au déclin de la biodiversité et aux changements climatiques en travaillant avec les bénéficiaires du projet, y compris les partenaires de la conservation, les communautés locales, les autorités nationales et locales et les groupes traditionnellement marginalisés - en particulier les femmes - pour intégrer des solutions climatiques basées sur la nature dans les interventions de gestion et de conservation des aires protégées. L'initiative vise à accroître la résilience des écosystèmes et des personnes de tous les genres et groupes sociaux aux changements climatiques actuels et futurs.	Adaptation / M6 / Renforcer la protection des aires protégées et du couvert forestier restant	750 000 000	2023	2026
Foresterie	Projet de restauration des forêts des savanes	Restauration des zones stratégiques telles que les corridors entre les zones mieux conservées, en accord avec la SPREF	Adaptation / M7 / Restaurer les terres et forêts dégradées	2 135 000 000		
Foresterie	Adaptation climatique basée sur la nature dans les forêts guinéennes de CIV	Augmenter la résilience des communautés au changement climatique - Ce projet adoptera une approche systémique par des interventions qui planifient, pilotent et des solutions basées sur la nature pour l'adaptation au climat qui contribuent à l'amélioration de la biodiversité et à l'égalité des sexes. Un élément clé de ce projet est l'augmentation de l'inclusion des détenteurs de droits les plus marginalisés et les plus vulnérables.	Adaptation / M7 / Restaurer les terres et forêts dégradées	3 000 000 000	2023	2026
Ressources en eau	Projet d'Appui à la GIRE dans le bassin pilote du Banama (PHASE 2)		Adaptation / M8 / Mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau	34 000 000	2024	2025

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Ressources en eau	Conservation des écosystème et gestion internationale des ressources en eau de l'Union du Fleuve Mano		Adaptation / M8 / Mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau	320 000 000	2018	2023
Ressources en eau	VSIP/ABV Projet de mise en œuvre du programme d'action stratégique du Bassin de la Volta	Gestion & prévention risques inondations sur site pilote ; Région du Bounkani	Adaptation / M8 / Mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau	611 000 000	2016	2024
Ressources en eau	PASEA Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et Assainissement	Pour ce qui concerne MINEF = GIRE ; pilote bassin Bandama ; étendre agences de bassins ; réhab 4 barrages multiusages	Adaptation / M8 / Mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau	5 900 000 000		
Ressources en eau	Réhabiliter le lac urbain de San Pedro		Adaptation / M8 / Mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau	1 202 000 000		
Ressources en eau	Inversion des tendances à la dégradation des écosystèmes et des eaux dans le bassin de la Volta	Phase 2 de ABV	Adaptation / M8 / Mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau	3 561 000 000	2025	
Ressources en eau	Projet de sauvegarde de la ressource en eau de la ville de San Pedro		Adaptation / M8 / Mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau	26 238 000 000	2025	2030
Ressources en eau	BARAN	Renf prod 165 localités / renf 24 localités > 20k hbts / 1000 forages localités reculées	Adaptation / M9 / Améliorer la gestion des ressources en eau à travers les infrastructures et les technologies	131 200 000 000		
Ressources en eau	SOTRAD Water	1000 unités solaires pompage & traitement eau	Adaptation / M9 / Améliorer la gestion des ressources en eau à travers les infrastructures et les technologies	58 000 000 000		
Ressources en eau	Projet de Renf de l'Alimentation en EP de 12 villes de RCI	Makono, Kouassidatekro, Sassandra, etc....	Adaptation / M9 / Améliorer la gestion des ressources en eau à travers les infrastructures et les technologies	170 000 000 000		
Ressources en eau	PARU / warning system; planning; RC; etc.	Subcomponents 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 2.2.	Adaptation / M9 / Améliorer la gestion des ressources en eau à travers les infrastructures et les technologies	24 350 000 000		

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Ressources en eau	AEP SINFRA GAGNOA ; SONGON ; ST VIATEUR ; Programme urgence district montagne et Abidjan	Programme intégré d'alimentation en eau potable de la zone de Gagnoa-Sinfra avec la fourniture et la pose d'environ 400 kms de canalisations de distribution primaire et secondaire, 9 réservoirs de stockage et le raccordement de 10 500 foyers.	Adaptation / M9 / Améliorer la gestion des ressources en eau à travers les infrastructures et les technologies	100 000 000 000		
Zones côtières	WACA	Lutte érosion côtière	Adaptation / M14 / Renforcer les capacités techniques et financières des institutions et de toutes les parties prenantes pour la gestion intégrée des zones côtières Adaptation / M15 / Renforcer la surveillance et protection du littoral face aux risques climatiques	15 000 000 000		
Zones côtières	Amélioration de la résilience des communautés côtières	Cette initiative permettra d'une part de renforcer l'aménagement du territoire en vue d'une adaptation au climat côtier à différentes échelles géographiques et également de mettre en œuvre des interventions concrètes visant à renforcer les capacités d'adaptation des communautés côtières à s'adapter aux effets du changement climatique.	Adaptation / M16 / Soutenir les communautés les plus vulnérables et les écosystèmes côtiers à travers des investissements physiques et sociaux	1 561 000 000		
	SCALA Programme d'appui à l'intensification de l'ambition climatique pour l'utilisation des terres et l'agriculture à travers les CDN et les PNA (SCALA)		Adaptation / M17 / Renforcer les capacités nationales à intégrer l'adaptation aux CC dans les outils de planification territoriales	197 000 000	2023	2025
	TBC Projet d'accompagnement et du renouvellement des engagements climatiques de la côte d'ivoire		Adaptation / M17 / Renforcer les capacités nationales à intégrer l'adaptation aux CC dans les outils de planification territoriales	3 870 000 000	2023	2026

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
	Faire progresser la planification nationale de l'adaptation dans les pays en développement	Ce projet fait partie d'une initiative mondiale multi donateurs qui vise à réduire la vulnérabilité des femmes et des hommes aux changements climatiques en améliorant la qualité et l'intégration de l'égalité des sexes dans la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation nationales. Les activités du projet comprennent : 1) fournir une assistance technique à court et à long terme aux pays partenaires ; 2) faciliter les événements d'apprentissage par les pairs entre les décideurs gouvernementaux ; 3) renforcer les connaissances, et élaborer et diffuser des analyses stratégiques. Le projet vise également à renforcer la capacité des acteurs gouvernementaux et des autres intervenants, en particulier dans les petits États insulaires en développement et en Afrique subsaharienne.	Adaptation / M17 / Renforcer les capacités nationales à intégrer l'adaptation aux CC dans les outils de planification territoriales	600 000 000	2021	2024
	Appui à l'intégration de l'adaptation dans la planification du processus du développement	L'objectif du projet est de renforcer la capacité du Gouvernement à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification nationaux et sectoriels. Il aidera la Côte d'Ivoire à préparer un cadre pour l'adaptation aux changements climatiques ("Cadre PNA"), en améliorant les capacités nationales de recherches et d'évaluation, et en stimulant l'investissement du secteur privé dans l'ACC.	Adaptation / M17 / Renforcer les capacités nationales à intégrer l'adaptation aux CC dans les outils de planification territoriales	284 000 000	2023	2025

ANNEXE 2 : MATRICE DES MESURES DE REFORMES DE LA FRD

Défi clé	Mesures de réformes	Référence diagnostique	Calendrier proposé	Résultat attendu	Etat de mise en œuvre
Intégration du climat dans la gestion des finances publiques	<p>MR1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adopter un arrêté ministériel établissant un système de marquage des dépenses d'investissement liées au climat au stade de la programmation des investissements publics, puis - intégrer ce système au processus de préparation du budget 2026 avec une couverture initialement limitée à cinq (5) ministères dont ceux en charge de l'énergie, l'agriculture, l'environnement et développement durable, l'hydraulique et assainissement, et les eaux et forêts. - Préparer et publier sur cette base une première déclaration budgétaire climat annexée à la loi de finances 2026, présentant les dépenses d'investissement liées au climat attendues pour ces entités 	Rapport C-PIMA et AT verte sur la GFP	Fin octobre 2025 (5 ^{ème} revue MEDC/FEC.)	<ul style="list-style-type: none"> - arrêté ministériel établissant un système de marquage des dépenses d'investissement liées au climat ; Fin octobre 2024 - déclaration budgétaire climat annexée à la loi de finances 2026. 	<ul style="list-style-type: none"> - En cours - GCA / AT FMI
	<p>MR2.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir un cadre de modélisation et - intégrer l'analyse quantitative des risques budgétaires liés au climat dans la déclaration des risques budgétaires à fin octobre 2025 	Rapport C-PIMA et AT verte sur la GFP	Fin octobre 2025 (5 ^{ème} revue MEDC/FEC.)	Annexe à la Loi de Finances 2026 portant sur la déclaration des risques budgétaires intégrant la quantification des risques climatiques	AT FMI

	<p>MR3.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre un arrêté interministériel en application du décret N°2022-742 relatif à la gestion des projets d'investissement public rendant obligatoire et explicite l'intégration des considérations climatiques dans l'instruction et la sélection des projets d'investissement public et - modifier le décret 96-894 relatif à l'étude d'impact sur l'environnement pour intégrer les considérations climatiques afin de promouvoir les investissements sobres en carbone/résilients au climat et décourager les investissements à forte teneur en carbone/vulnérables au climat 	<p>Rapport C-PIMA et AT verte sur la GFP</p>	<p>Fin octobre 2025 ; 5^{ème} revue MEDC/FEC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté interministériel en application du décret n°2022-742 relatif à la gestion des projets d'investissement public (fin octobre 2025) ; - Décret 96-894 relatif à l'étude d'impact sur l'environnement pour intégrer les considérations climatiques modifié (fin juin 2024). 	<ul style="list-style-type: none"> - Exécuté : Décret adopté
--	--	--	--	--	---

Renforcer la gouvernance des politiques climatiques	<p>MR4.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une commission nationale en charge des questions de lutte contre le changement climatique sous la tutelle de la Primature ayant pour mandat de veiller au respect des engagements pris par la Côte d'Ivoire au niveau international en matière de lutte contre les changements climatiques et à la prise en compte des problématiques climatiques dans les politiques sectorielles, la planification économique sensible au climat et aux risques de catastrophe - Cette commission sera chargée de produire un rapport annuel d'évaluation de l'état d'avancement de la transition climatique en Côte d'Ivoire qui inclura des recommandations à court et moyen termes au Gouvernement pour améliorer l'action climatique et qui sera publié. Une Communication sur le rapport sera présentée en Conseil des Ministres 	CCDR Rapport de la BAD sur la mobilisation du financement climatique dans le secteur privé	Fin octobre 2024 ; 3 ^{ème} revue MEDC/FEC.	<ul style="list-style-type: none"> - Décret portant création de la Commission nationale en charge des questions de lutte contre le changement climatique (fin juin 2024). - Communication en Conseil des Ministres sur le rapport annuel d'évaluation de l'état d'avancement de la transition climatique (fin octobre 2024) - Publication du rapport annuel d'évaluation de l'état d'avancement de la transition climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exécuté : Décret adopté - En cours - En cours
Secteur agricole exposé et vulnérable	<p>MR5.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre progressivement un système d'assurance contre les aléas climatiques. Comme première étape, un système d'assurance dans la filière coton à titre pilote sera mis en place à travers le renforcement des capacités des acteurs (producteurs et coopératives) et la préparation de la mise en place de produits d'assurance au profit des acteurs de la filière à fin décembre 2025. 	CCDR	Fin décembre 2025 ; 6 ^{ème} revue MEDC/FEC.	<ul style="list-style-type: none"> - rapport des actions de sensibilisation et renforcement de capacités des acteurs ; - Note d'information sur le produit d'assurance au niveau de la filière coton disponible (fin décembre 2025) 	BOAD : supervision de la mise en œuvre des activités en conformité avec les procédures ; contribution financière partielle pour la subvention des primes d'assurance à la seconde étape du projet

Accroître le financement vert et durable pour les entreprises privées et publiques (développer d'architecture d'information financière climatique)	MR6. - Développer l'architecture de l'information financière climatique, et à - adopter un décret sur l'introduction de deux cadres complémentaires ainsi que le calendrier de mise en œuvre à savoir (i) une taxonomie de transition (cadre de référence des investissements climatiques des secteurs public et privé) couvrant les besoins du pays en matière d'atténuation et d'adaptation dans des secteurs clés, et (ii) introduire un mécanisme de coordination interministérielle sur la conception de la taxonomie	CCDR Rapport C-PIMA et AT verte sur la GFP Rapport pays de la BAD sur la mobilisation du financement climatique dans le secteur privé UEMOA FSAP TN de la Banque mondiale sur les risques et opportunités climatiques	Fin avril 2025 ; 4 ^{ème} revue MEDC/FEC.	- Arrêté interministériel actualisé pour introduire le mécanisme de coordination (mars 2024) ; - Décret sur la taxonomie de transition (fin avril 2025)	- Arrêté inter pris - AT disponible du FMI / de la Banque mondiale
	MR7. à partir de la taxonomie mise en place dans le cadre de la MR6, - adopter un décret qui inclut : (i) l'introduction d'un cadre de reporting des risques climatiques pour les entreprises publiques et les sociétés non financières privées, connecté à la taxonomie ; et (ii) une obligation de reporting intégré dans le reporting financier des entreprises publiques et des entreprises non	CCDR	Fin avril 2025 ; 4 ^{ème} revue MEDC/FEC.	- Décret portant introduction d'un cadre et d'une obligation de reporting des risques climatiques (fin avril 2025)	AT disponible du FMI / de la Banque mondiale
	financières privées, basé sur le cadre de reporting des risques climatiques, ainsi que leur calendrier de mise en œuvre				

	<p>MR8.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adopter un décret qui comprend deux actions : (i) rendre la plateforme finance verte opérationnelle en (1) mettant en place un site web où les acteurs domestiques et internationaux de la finance climat pourront trouver les informations clefs sur les principaux piliers de la Stratégie Nationale de Mobilisation du Financement Climatique, les contributions déterminées au niveau national, le Plan National d'Adaptation, le Plan National de Développement, les objectifs chiffrés de mobilisation de financement climatique domestique et international et le rôle envisagé pour les différents instruments financiers, et l'implication dans la Stratégie Nationale de Mobilisation du Financement Climatique des bailleurs de fonds multilatéraux et autres partenaires internationaux, et (2) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation et de renforcement de capacité des acteurs nationaux sur les instruments de financement climatique, les taxonomies et les cadres de reporting portant sur les risques climatiques ; (ii) concevoir et mettre en œuvre un cadre de suivi et de traçabilité des financements verts à travers le système de <i>Measurement, Reporting and Verification</i> (MRV) finance pour ladite plateforme 	CCDR	Fin octobre 2024 ; 3 ^{ème} revue MEDC/FEC.	<ul style="list-style-type: none"> - Décret sur l'opérationnalisation de la Plateforme Finance Verte <ul style="list-style-type: none"> o Site web; o plan de formation et de renforcement de capacité des acteurs nationaux sur les instruments de financement climatique, les taxonomies et les cadres de reporting portant sur les risques climatiques - cadre de suivi et de traçabilité des financements verts opérationnelle à travers le système de <i>Measurement, Reporting and Verification</i> (MRV) 	<ul style="list-style-type: none"> - Site web en cours de finalisation - Draft de Plan de formation disponible. Atelier de validation prévu avant le 15 octobre - Conception du système MRV en cours de finalisation. Atelier de présentation et de validation prévu avant le 15 octobre
Vulnérabilité aux inondations et	<p>MR9.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la composante environnement et changement climatique et déployer le 	CCDR	Décembre 2024 ; 4 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> - rapport résumant les premières alertes (décembre en 2024) 	AFD, WMO (World Meteorological Organization) dans le cadre de l'initiative

à l'érosion côtière	<p>système d'alerte précoce multirisque dans le département d'Adzopé. Ce système d'alerte précoce permettra de réagir rapidement et d'atténuer l'impact des catastrophes, tant à court qu'à long terme. Avant une mise en œuvre à l'échelle nationale, le système d'alerte précoce sera testé en phase pilote dans le département d'Adzopé. Un rapport résumant les premières alertes sera produit en 2024</p>		<p>revue MEDC/FEC.</p>		<p>du Climate Risk Early Warning Systems initiative dans Nations Unies, Banque mondiale.</p>
	<p>MR10.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et adopter des méthodologies de maintenance standardisées intégrant l'impact du changement climatique pour les infrastructures routières ; et - piloter leur mise en œuvre dans le grand Abidjan 	<p>Rapport C-PIMA et AT verte sur la GFP</p>	<p>Fin octobre 2024 ; 3^{ème} revue MEDC/FEC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel de dimensionnement (fin mars 2024) ; - Rapport de suivi (fin octobre 2024). 	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel disponible - Rapport disponible et en cours de transmission
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	<p>MR11.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les plans d'opérationnalisation du système d'audit énergétique obligatoire pour les organismes ayant une consommation annuelle d'énergie égale ou supérieure à un seuil de référence¹ pour les secteurs industriel, tertiaire et transport en 2025, et compléter les 5 premières audits pour fin septembre 2025 et - du système d'étiquetage énergétique des climatiseurs, des réfrigérateurs et des lampes électriques neufs en décembre 2024 		<p>Fin septembre 2025 pour les audits (5^{ème} revue du MEDC/FEC) ; fin mars 2024 pour le système d'étiquetage (2^{ème} revue du MEDC/FEC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Achever les 5 premières audits (fin septembre 2025) - Liste des Auditeurs énergétiques agréés (fin mars 2025) ; - Liste des organismes assujettis à l'audit énergétique (fin mars 2025) ; - Avis aux importateurs sur la procédure administrative de demande d'étiquette énergétique (fin mars 2024). 	<p>KFW, Banque mondiale et UE</p>

¹ Industrie : 1500 tonne équivalent pétrole (tep) ou 2000 MWh ; Tertiaire et Transport : 500 tep ou 1000 MWh

	<p>MR12.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'application du mécanisme existant de fixation des prix des carburants avec un ajustement automatique pour lisser la volatilité des prix et préserver les recettes fiscales. En outre, étant donné que le mécanisme comprend déjà un élément de taxation du carbone (Conformité aux Normes de Qualité (CNQ)), le Gouvernement s'engage à élaborer une stratégie sur la taxation carbone adaptée aux besoins de la Côte d'Ivoire et en relation avec l'assistance technique du FMI, et à ; - opérer, si nécessaire, les ajustements sur les prix des carburants en ligne avec cette stratégie au plus tard à fin décembre 2025. 	<p>Rapports de la Banque mondiale [AT du Fonds]</p>	<p>Fin décembre 2025 (6^{ème} revue MEDC/FEC.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter l'assistance technique auprès des Services du FMI [juillet 2024] - Stratégie sur la taxation carbone adoptée par le Gouvernement (fin décembre 2025) ; - si nécessaire, prendre un texte d'application des ajustements sur les prix des carburants 	<p>FMI : assistance technique pour l'élaboration de la stratégie de taxation carbone</p>
	<p>MR13.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre un décret pour promouvoir la mobilité électrique en Côte d'Ivoire. En vue de contribuer à l'atteinte de 10% des véhicules électriques dans le parc automobile d'ici 2030, tel que mentionné dans les CDN, le Gouvernement envisage d'adopter ce décret sur la mobilité électrique à fin avril 2024. Ce décret adressera les sujets relatifs notamment à l'installation des bornes électriques, la visite technique des véhicules électriques, l'assurance des véhicules électriques, et la conformité des normes relatives aux bornes de recharge des batteries 	<p>Rapports de la Banque mondiale [AT du Fonds]</p>	<p>Fin avril 2024 (3^{ème} revue MEDC/FEC.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décret pour promouvoir la mobilité électrique en Côte d'Ivoire (fin avril 2024) 	<ul style="list-style-type: none"> - Exécuté : Décret adopté

	<p>MR14.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de taxation carbone, le Gouvernement examinera le système 		<p>Fin décembre 2025 (6^{ème})</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie sur la taxation carbone adoptée par le Gouvernement (fin décembre 2025) ; 	<p>FMI : assistance technique pour l'élaboration de la</p>
	<p>de taxe environnementale existant sur les véhicules à moteur thermique et adoptera, si nécessaire, des réformes sur la taxation desdits véhicules en lien avec les objectifs des CDN. Plus précisément, le Gouvernement entend mettre en place un dispositif juridique qui assure la cohérence entre les différentes parties du système, notamment entre l'application des droits d'immatriculation, des droits d'importation, des taxes et d'autres réglementations pertinentes en termes d'impact sur la promotion de voitures plus propres et plus efficaces</p>		<p>revue FEC/MEDC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Si nécessaire, prendre les textes d'application de réformes de taxation environnementale des véhicules 	<p>stratégie de taxation carbone</p>
	<p>MR15.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'intégration dans le budget de l'Etat des financements issus des guichets de la Convention Cadre des Nations Unies contre le Changement Climatique (Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), Fonds Vert Climat (FVC) et Fonds d'Adaptation (FA)), les taxes environnementales et frais réservés associés, listés dans l'annexe du MPEF et les aligner sur les CDN le cas échéant 	<p>Rapports de la Banque mondiale [AT du Fonds]</p>	<p>Fin octobre 2024 ; (3^{ème} revue MEDC/FEC.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de Loi de Finances 2025 (fin octobre 2024); 	

	<p>MR16.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le processus d'appel d'offre pour le développement, la construction et l'exploitation des centrales d'énergie solaire afin de contribuer à l'atteinte des objectifs des CDN. Dans ce contexte, les procédures de passation de marchés concurrentiels pour les producteurs indépendants d'énergie retenus à l'issue des appels d'offre susmentionnés doivent être achevées d'ici à fin 2025 pour une capacité d'énergie solaire à installer équivalente à au moins 100 MW. 	<p>CCDR Rapport de l'IFC "Libérer l'investissement privé : une feuille de route pour atteindre l'objectif de 42 % d'énergies renouvelables de la Côte d'Ivoire d'ici 2030"</p>	<p>Fin décembre 2025 (6^{ème} revue du MEDC/FEC.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Deux décrets d'approbation de conventions de construction, d'exploitation et de transfert de deux centrales solaires photovoltaïques (fin décembre 2025) 	<p>UE/Banque Mondiale</p>

ANNEXE 3 : PROJETS D'ATTENUATION

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Energie	Subvention Etat sur gaz butane		Atténuation / M1 / Accroître la proportion de la population utilisant le gaz butane et les foyers améliorés	320 000 000 000		
Energie	Construction de 16 centres emplisseurs	Sécuriser l'approvisionnement du pays en GPL, encourager l'implantation de centre emplisseur sur toute l'étendue du pays, ainsi que les points ventes de gaz butane, faire des campagnes de sensibilisation auprès des populations pour les encourager à utiliser le GPL ; Un centre emplisseur dans chaque capital régional (31 régions et 14 districts autonomes = 45 ; 16 réalisés en 2022 marqués ici - 29 restants marqués en "idées de projets")	Atténuation / M1 / Accroître la proportion de la population utilisant le gaz butane et les foyers améliorés	1 200 000 000		
Energie	Distribution de lampe LED basse consommation	En 2022 ; 4 463 368 ampoules LED distribués ; économie d'énergie 117,29 GWh/an ; émission de CO2 évité 82 108 Te CO2	Atténuation / M2 / Accroître l'efficacité de l'éclairage dans le secteur résidentiel	15 621 788 000		
Energie	Distribution de kits d'éclairage solaires	1125000 kits solaires distribués 2022 sur obj 1500000 (cf GIZ)	Atténuation / M3 / Eliminer les lampes à kérosène pour l'éclairage dans les ménages	50 625 000 000		
Energie	Campagne de sensibilisation grand public sur les économies d'énergie	Amener la population à utiliser des équipements (lampes, réfrigérateurs, climatiseurs, congélateurs) efficaces et à mettre en pratique les gestes écoresponsables lors de l'exploitation de ces équipements	Atténuation / M4 / Accroître l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel	105 000 000		
Energie	Etiquetage d'index basse consommation sur les climatiseurs		Atténuation / M4 / Accroître l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel	125 000 000		
Energie	Etiquetage d'index basse consommation sur les réfrigérateurs & congélateurs		Atténuation / M4 / Accroître l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel	125 000 000		
Energie	Campagne de sensibilisation dans l'administration		Atténuation / M4 / Accroître l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel	75 000 000		
Energie	Remplacement des ampoules SHP par des ampoules LED	Remplacement des luminaires de l'éclairage public actuel par des ampoules efficaces ; 52751 en 2022	Atténuation / M5 / Améliorer l'efficacité de l'éclairage public	185 000 000		
Energie	PRODERE Volet 1 Installation de lampadaires solaires	Éclairage public d'une rue de la commune de Yopougon (palais de justice jusqu'au carrefour Gandhi) par des lampadaires solaires	Atténuation / M5 / Améliorer l'efficacité de l'éclairage public	237 000 000		

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Energie	ENERGOS / Remplacement des ampoules par des ampoules LED	Remplacement des luminaires de l'éclairage public actuel par des ampoules LED	Atténuation / M5 / Améliorer l'efficacité de l'éclairage public	135 000 000		
Energie	Projet ECLER IVOIRE		Atténuation / M6 / Améliorer l'efficacité de l'éclairage dans le secteur des commerces et les services publics			
Energie	Projet ECLER IVOIRE	Réhabilitation de la tour SOGEFIHA (DG Trésor)	Atténuation / M7 / Accroître l'efficacité énergétique dans le secteur des commerces et des services publics	2 100 000 000		2023
Energie	Réhabilitation de la tour administrative C		Atténuation / M7 / Accroître l'efficacité énergétique dans le secteur des commerces et des services publics			
Energie	Réhabilitation de la tour administrative D		Atténuation / M7 / Accroître l'efficacité énergétique dans le secteur des commerces et des services publics			
Energie	Pose de batteries de condensateurs	Il s'agit d'installer des batteries de condensateur au niveau des bâtiments publics qui ont mauvais facteur de puissance afin de le corriger et de supprimer les pénalités	Atténuation / M7 / Accroître l'efficacité énergétique dans le secteur des commerces et des services publics	280 000 000		
Energie	PROFERE 2		Atténuation / M7 / Accroître l'efficacité énergétique dans le secteur des commerces et des services publics	1 344 000 000		
Energie	SUNREF / Financement du secteur privé	Programme de finances vertes qui vise à promouvoir les investissements du secteur privée au bénéfice de la transition énergétique ivoirienne via le déploiement combiné d'une offre technique et financière adaptée et incitative. Il a comme finalité complémentaire de favoriser la compétitive durable des entreprises ivoiriennes à travers la maîtrise de l'énergie	Atténuation / M8 / Accroître l'efficacité énergétique dans le secteur industriel	3 500 000 000		
Energie	Projet pilote meule efficace régions sud	Accroître l'efficacité énergétique des meules de production de charbon de bois ; Soutenir 100 centres de production de charbon de bois, par l'acquisition de meules efficaces et la formation des acteurs du milieu d'ici 2025	Atténuation / M9 / Accroître l'efficacité énergétique des meules de production de charbon de bois	125 000 000		
Energie	Centrale solaire PV de Boundiali phase 1		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	26 000 000 000	2022	

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Energie	Centrale solaire PV de Boundiali phase 2		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	19 500 000 000	2025	
Energie	Centrale solaire PV Binguebougou (Korhogo Solaire)		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	34 060 000 000	2026	
Energie	Centrale solaire PV Korhogo (Poro Power)		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	45 500 000 000	2026	
Energie	Centrale solaire PV Bondoukou (AMEA Power)		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	32 565 000 000	2025	
Energie	Centrale solaire PV Soubré (CI-ENERGIES)	Centrale solaire flottante de Kossou	Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	16 250 000 000	2026	
Energie	Centrale solaire PV Serebou (CI-ENERGIES)		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	16 250 000 000	2026	
Energie	Scaling Solar Laboa		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	27 365 000 000	2026	
Energie	Scaling Solar Toubia		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	31 265 000 000	2026	
Energie	Centrale solaire PV Ferké (PFO AFRICA)		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	33 800 000 000	2025	
Energie	Centrale solaire PV Kong (AFRICA VIA)		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	34 385 000 000	2025	

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Energie	Centrale solaire PV Katiola (JC MONT FORT)		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	29 328 000 000	2025	
Energie	Centrale solaire PV Kong (EKDS NOUVELLE)		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	35 100 000 000	2026	
Energie	Centrale solaire PV Tengrela (EKDS NOUVELLE)		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	35 100 000 000	2026	
Energie	Centrale solaire PV Odienné (PFO AFRICA)		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	33 150 000 000	2026	
Energie	Centrale solaire PV Ferké II (SHIBA ENERGY)		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	33 150 000 000	2027	
Energie	Centrale solaire PV Mankono (TECMON ENERGY)		Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	33 150 000 000	2027	
Energie	Projet ECLER IVOIRE / électrification rurale PV	Activité 3.2.2.8 : Mettre en œuvre le projet ENERGOS-UE-Eclair-Ivoire pour la construction de mini-grids et d'éclairage public solaire pour l'électrification rurale de seize (16) villages	Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	5 700 000 000	2023	
Energie	Projet ELECTRIFI / électrification rurale PV	Projet permettant de créer ou d'améliorer les connexions à l'électricité pour les populations vivant dans les zones éloignées	Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	6 550 000 000	2017	
Energie	Financement des réformes Energies Renouvelables et Efficacité Energétique, Phase III	Aider le gouvernement partenaire à atteindre ses Objectifs du programme de réforme dans les domaines des énergies renouvelables (ER) et de l'efficacité énergétique (EnEff) ainsi que de la protection du climat	Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	29 520 000 000		
Energie	Projet Développement de l'énergie solaire en Côte d'Ivoire	KFW ; cf lien avec centrales listées ci-dessus ???	Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	19 679 000 000		

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Energie	PARIS ; Promotion de l'accès au Réseau Intelligent de l'Energie Solaire	PROMOTION ACCESS RESEAU ENERGIE SOLAIRE	Atténuation / M10 / Augmenter la puissance installée des centrales solaire photovoltaïque	64 288 000 000	2021	2027
Energie	Centrale biomasse Biovea	Ayebo, 46 MW, àp palmier à huile	Atténuation / M11 / Augmenter la puissance installée des centrales à biomasse	150 774 000 000	2025	
Energie	Centrale biomasse SODEN	Gagnoa, 76 MW, àp cacao	Atténuation / M11 / Augmenter la puissance installée des centrales à biomasse	195 845 000 000	2027	
Energie	Centrale biomasse ECOSTAR	Boundiali, 25 MW, àp coton	Atténuation / M11 / Augmenter la puissance installée des centrales à biomasse	40 755 000 000	2027	
Energie	Projet de valorisation des résidus agricoles		Atténuation / M11 / Augmenter la puissance installée des centrales à biomasse	8 000 000 000		
Energie	Grande Centrale Hydroélectrique de Soubéré	275 MW, enregistré VERRA	Atténuation / M13 / Augmenter la puissance installée des grandes centrales hydroélectriques	321 000 000 000	2017	
Energie	Grande Centrale Hydroélectrique de Singrobo	44 MW ; 83% en 2023	Atténuation / M13 / Augmenter la puissance installée des grandes centrales hydroélectriques	117 650 000 000		
Energie	Grande Centrale Hydroélectrique de Gribopoli	112 MW ; réalisation 74% en 2023	Atténuation / M13 / Augmenter la puissance installée des grandes centrales hydroélectriques	240 500 000 000		2025
Energie	Grande Centrale Hydroélectrique de Boutoubre	140 MW	Atténuation / M13 / Augmenter la puissance installée des grandes centrales hydroélectriques	222 950 000 000		
Energie	Grande Centrale Hydroélectrique de Tiassalé	27 / 36 MW (?)	Atténuation / M13 / Augmenter la puissance installée des grandes centrales hydroélectriques	88 140 000 000		
Energie	Grande Centrale Hydroélectrique de Louga 1	110 / 126 MW (?)	Atténuation / M13 / Augmenter la puissance installée des grandes centrales hydroélectriques	109 005 000 000		

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Energie	Grande Centrale Hydroélectrique de Louga 2	100 / 120 MW (?)	Atténuation / M13 / Augmenter la puissance installée des grandes centrales hydroélectriques	99 060 000 000		
Energie	Grande Centrale Hydroélectrique de Aboisso comoé	90 MW	Atténuation / M13 / Augmenter la puissance installée des grandes centrales hydroélectriques	87 000 000 000		
Energie	Projet Dorsale Est	Ligne 400 kV de l'Est	Atténuation / M17 / Réduire les pertes de transmission et de distribution	45 916 000 000		
Energie	PTDAE Projet transport distribution et accès à l'électricité	91% en 2023	Atténuation / M17 / Réduire les pertes de transmission et de distribution	162 500 000 000	2017	2024
Energie	Projet PAEPER / extension réseau	Extension urbaine des réseaux, électrification rurale et branchements sociaux ; 82% en 2023	Atténuation / M17 / Réduire les pertes de transmission et de distribution	100 300 000 000	2017	2024
Energie	PRETD Projet de renforcement du réseau de transport et de distribution	84% en 2023	Atténuation / M17 / Réduire les pertes de transmission et de distribution	91 060 000 000		2024
Energie	PRODERCI Projet de réhabilitation et de développement des réseaux électrique de transport	100% en 2023	Atténuation / M17 / Réduire les pertes de transmission et de distribution	460 000 000 000		2023
Energie	National electricity digitalization and access operation		Atténuation / M17 / Réduire les pertes de transmission et de distribution	150 000 000 000	2023	2028
Energie	Centres de distribution de charge régionaux pour la stabilité du réseau électrique	Amélioration de la stabilité du réseau électrique grâce au contrôle et à la surveillance numériques du réseau pour un approvisionnement en électricité efficace et fiable de la population et du secteur privé en Côte d'Ivoire.	Atténuation / M17 / Réduire les pertes de transmission et de distribution	10 000 000 000	2021	
Energie	Electrification rurale en Côte d'Ivoire	Projet de distribution d'électricité par extension de réseaux	Atténuation / M17 / Réduire les pertes de transmission et de distribution	7 544 000 000	2020	2025
Energie	Electrification rurale par extension de réseau	Projet de distribution d'électricité par extension de réseaux et de branchements sociaux	Atténuation / M17 / Réduire les pertes de transmission et de distribution	15 744 000 000	2017	2024
Energie	Projet Intégration de la mobilité électrique	Promotion de la mobilité électrique avec zéro émission et mise en place d'un système de gestion rationnelle des émissions atmosphériques pour éliminer définitivement les déchets industriels et dangereux ; 100 véhicules électriques & bornes	Atténuation / M19 / Augmenter le pourcentage de véhicules électriques dans le parc automobile	1 000 000 000	2024	2027

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Energie	Projet de Renouvellement du Parc Automobile (Phase 1)	Acquisition véhicules indiens ; 832 minibus et 550 taxis compteurs	Atténuation / M21 / Mettre en œuvre le renouvellement du parc automobile	33 625 000 000	2016	
Energie	Projet de Renouvellement du Parc Automobile (Phase 2)	Assemblage 1700 véhicules indiens	Atténuation / M21 / Mettre en œuvre le renouvellement du parc automobile	75 000 000 000		
Energie	Renouvellement 500 taxis compteur	500 taxis	Atténuation / M21 / Mettre en œuvre le renouvellement du parc automobile	3 750 000 000	2024	
Energie	PMUA / Composante Renouvellement de flotte	2000 taxis ; 1000 Bakas ; plan stratégique SOTRA	Atténuation / M21 / Mettre en œuvre le renouvellement du parc automobile	25 000 000 000		
Energie	Projet Transports Durables (PTD) / Composante 1	450 bus marque SCANIA à SOTRA	Atténuation / M21 / Mettre en œuvre le renouvellement du parc automobile	46 500 000 000		
Energie	Projet SIR - Mise en conformité avec future réglementation CEDEAO	Normes CEDEAO vont passer de AFR13 (3500ppm soufre) à AFR15 (50ppm soufre) ; SIR - évolution des spécifications niveau carburant niveau CEDEAO - obj améliorer qualité carburant d'ici 2025 2030 - réduction soufre dans gasoil - soit acheter gasoil à basse teneur - ou modif schéma raffinage - RCI presque autonome prod gasoil - obj investir pour prod gasoil conforme nvelles specifics - vise AFR15 50 ppm soufre - aujourd'hui AFR13 3500 ppm - (auj europe à 10 ppm) - SIR engagée depuis 2020 pour invest - stade avancé auj - études faisab sommaire / détail terminées - phase prépa AO pour entité qui va constuire - (auj libération des espaces) - fin en cours - grande partie Etat travers taxe CNQ - banque pour terminer schéma fin - cout 450 ME (hydrodésulfuration du gasoil) - chronogramme début 2028 - associé avec sous projet récup soufre (pour produire pastilles soufre) - associé avec autre sous projet captation CO2	Atténuation / M22 / Introduire des carburants à faible teneur en soufre	295 000 000 000	2028	
Energie	Ligne 1 du métro d'Abidjan	37 km de ligne métro	Atténuation / M23 / Promouvoir un système de transport innovant de masse	1 300 000 000 000		
Energie	PMUA / Composante BRT Yopougon Bingerville	20 km ligne BRT	Atténuation / M23 / Promouvoir un système de transport innovant de masse	240 000 000 000		
Energie	Projet Transports Durables (PTD) / Composante 2 / BRT BD Latreille	9,1 km ligne BRT	Atténuation / M23 / Promouvoir un système de transport innovant de masse	46 500 000 000		
Energie	Centres de traitement et de valorisation des véhicules hors d'usage	Aménagement et équipement de centres de traitement et de valorisation des véhicules hors d'usage / Site 5 ha sur route Bassam ; Site 5 ha sur Autoroute du Nord (PK44)	Atténuation / M24 / Promouvoir des véhicules plus économes en carburant	10 000 000 000		

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Déchets	PARU / Subcomposant 2.1 ; Construction du CVET de la Vallée du Bandama	Intercommunalités Toumodi, Yamoussoukro, Tiebissou, Djebonoua, Bouake ; études faisas achevées	Atténuation / M31 / Mettre en œuvre des centres de valorisation et d'enfouissement techniques	65 000 000 000	2020	2026
Déchets	PARU / Subcomposant 2.1 ; Construction du CVET des Savanes	Intercommunalités Korhogo, Sinematiali, Ferlessedougou, Ouangolodougou ; études faisas achevées	Atténuation / M31 / Mettre en œuvre des centres de valorisation et d'enfouissement techniques		2020	2026
Déchets	PARU / Subcomposant 2.1 ; Construction du CVET de Tonkpi	Intercommunalité Bolequinb, Guiglo, Duekoue ; études faisas en cours	Atténuation / M31 / Mettre en œuvre des centres de valorisation et d'enfouissement techniques		2020	2026
Déchets	PAGEMV Projet d'Aménagement et de Gestion des Matières de Vidange	14 STBV ; 1 unité de méthanisation à Bassam ; Construction de stations de traitement de boues de vidange dans douze (12) villes en République de Côte d'Ivoire à savoir : Abidjan, Bouaké, Daoukro, Dimbokro, Abengourou, Bondoukou, Daloa, Gagnoa, Man, Soubré, Séguéla et Odienné	Atténuation / M33 / Accroître les infrastructures de drainage et de gestion des eaux usées domestiques	4 995 000 000	2022	2025
Déchets	PADSAD Programme d'Amélioration Durable de la Situation d'Assainissement et de Drainage de la ville d'Abidjan	Construction 30km canaux drainage dt 27 km Yopougon + 3km Cocody (déjà réceptionnés) // raccordement 10000 ménages au réseau eaux usées // STBV Aniama	Atténuation / M33 / Accroître les infrastructures de drainage et de gestion des eaux usées domestiques	54 900 000 000	2020	2022
Déchets	PAACA Projet d'Assainissement et d'Amélioration du Cadre de Vie d'Abidjan	Prévu 16,15 km canaux eaux pluviales ; prévus 82,15 km collecteurs eaux usées ; prévus 2700 branchements sociaux ; prévues 2 stations de relevage ; prévu const. Réhab. Latrines	Atténuation / M33 / Accroître les infrastructures de drainage et de gestion des eaux usées domestiques	41 000 000 000	2021	2025
Déchets	PASAAU Projet de Promotion de l'Accès aux Services d'Assainissement Autonome en Milieu Urbain	Études domaine assainissement + sensibilisation	Atténuation / M33 / Accroître les infrastructures de drainage et de gestion des eaux usées domestiques	597 000 000		
Déchets	PARU / Subcomposant 1.1; Urban drainage and associated roadworks		Atténuation / M33 / Accroître les infrastructures de drainage et de gestion des eaux usées domestiques	67 500 000 000		
Déchets	PACY		Atténuation / M33 / Accroître les infrastructures de drainage et de gestion des eaux usées domestiques	85 280 000 000	2022	2028
Déchets	PROJET PRIORITAIRE ASSAINISSEMENT ABIDJAN	Travaux prioritaires d'assainissement à Abidjan avec la réhabilitation de plus de 10 stations de pompage dont la station de Koumassi Digue, la réhabilitation et l'extension des réseaux d'eaux usées et pluviales et une campagne de réalisation de nouveaux branchements.	Atténuation / M33 / Accroître les infrastructures de drainage et de gestion des eaux usées domestiques	31 422 000 000		2029

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Déchets	PARU / Subcomponent 2.3; Improving solid waste management through citizen engagement, recycling, reuse, composting, and digital technology		Atténuation / M34 / Promouvoir la microméthanisation et le compostage dans la valorisation des déchets	1 650 000 000		
Foresterie	PA-SPREF, Projet d'Appui à la SPREF		Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	240 000 000		2026
Foresterie	PIF - Projet d'Investissement Forestier	Protection et réhabilitation des forêts ; Agroforesterie et production durable ; Engagement des communautés et inclusion sociale ; Cavally, Guemon, Nawa, San Pedro, Gbeke, Nzi, Moronou, Gbokle	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	7 500 000 000	2018	2023
Foresterie	DGM	Complémentaire du PIF1 ; Mécanisme spécial de don en faveur des communautés locales	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	2 565 000 000		
Foresterie	PRE - Projet de Paiement des Réductions d'Emissions	Paiements des émissions réduites générées dans le cadre du ER-P ; Distribution des bénéfices financiers issus de la vente des émissions réduites ; 10 Mt à 5\$ + option 6Mt à 6\$	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	25 000 000 000	2022	
Foresterie	PIF2 - Projet d'Investissement Forestier 2	Protection et réhabilitation des forêts ; Agroforesterie et production durable ; Engagement des communautés et inclusion sociale ; Cavally, Guemon, Nawa, San Pedro, Hambol, Gbeke, Nzi, Tchologo ; Bagoué, Mé	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	81 000 000 000		
Foresterie	Projet Forest for Future	Gouvernance forestière, restauration des paysages forestiers, plantations forestières, jachères restaurées, appui négo et mise en œuvre APV FLEGT ; Agboville, Abengourou, M'batto	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	3 930 000 000	2021	2027
Foresterie	SNVLT2 Système National de Vérification et Légalité de la Traçabilité du Bois	En lien APV-FLEGT	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	85 000 000		
Foresterie	PAPFor-TGS Conservation du paysage de conservation prioritaire Taï-Grebo-Sapo	Gestion durable des aires protégées et territoires riverains forestiers ; Agroforesterie ; Zagné, Taï, Djouroutou	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	1 968 000 000	2020	2025
Foresterie	Projet Pro Forest	Restauration paysages forestiers région du Goh	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	5 900 000 000		
Foresterie	PRM2 - Préserver la biodiversité de Mabi-Yaya & Renforcer le développement socio-économique de la Mé		Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	1 423 000 000		
Foresterie	PAP-Bio Comoé - Gestion durable, participative et intégrée des territoires		Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	1 456 000 000	2020	2023

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
	périphériques du Parc National de la Comoé					
Foresterie	PAPREN	Phase instruction, études faisab, composante eau, composante forêts, composante faune ; actions restauration, protection ressources eau et faune	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	19 000 000 000	2025	2030
Foresterie	PAGFIC Projet d'appui à la gouvernance de la filière Cacao	En attente de la fiche PIP pour la seconde phase du projet	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	6 904 000 000	2022	
Foresterie	PROMIRE - Promoting zero-deforestation cocoa production for reducing emissions in Côte d'Ivoire	REDD+, Investissement dans la Planification, restauration forestière, agroforesterie ; Agneby-Tiassa, La Me, Sud Comoé	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	6 000 000 000	2020	2026
Foresterie	Renforcement des capacités et de la durabilité des coopératives cacaoyères en Côte d'Ivoire	Les coopératives sont inscrites dans des partenariats avec le secteur privé et bénéficient de paiements pour services environnementaux ; les producteurs et les coopératives appliquent des pratiques agricoles durables (agroécologiques et ou agroforestières)	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	5 117 000 000		
Foresterie	WABILED	Tetra Tech dirige la mise en œuvre du programme West Africa Biodiversity and Low Emissions Development (WABILED), financé par l'Agence américaine pour le développement international (USAID), pour renforcer la capacité des réseaux et institutions nationaux et régionaux à faire appliquer et poursuivre les lois sur le trafic d'espèces sauvages et à améliorer la conservation des grands singes, mettre en œuvre des stratégies de coopération régionale et transfrontalière et de conservation de la biodiversité pour réduire la déforestation, la dégradation des forêts et la perte de biodiversité, réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter la séquestration du carbone provenant de l'utilisation des terres grâce à des stratégies de développement à faibles émissions	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	24 000 000 000	2021	2025
Foresterie	Makoré - appui aux aires protégées de CI	Création de guichet financier pour couvrir les couts récurrents de certaines aires protégées, financement de patrouille, d'activités génératrices de revenus, d'infrastructures sociales	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	14 365 000 000	2023	2028
Foresterie	Initiative Femmes Communauté Cacaoyères (IFCC)	L'objectif du projet est d'assurer la sécurité alimentaire des bénéficiaires du projet, diminuer les impacts de la pandémie sur l'égalité de genre et réduire la pression sur les ressources naturelles environnantes déjà fragilisées par les changements climatiques par l'appui à 30 coopératives cacaoyères et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles vivant dans les communautés rurales cacaoyères, en rehaussant leur accès, utilisation et contrôle des ressources et leurs capacités à prendre des décisions et à agir en faveur de leur avancement économique.	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	3 900 000 000	2022	2027

Secteur	Intitulé Projet	Description action	N° mesure CDN	Montant financement Fcfa	Date début	Date fin
Foresterie	Programme de développement de coopératives modèles inclusives et durables (PROCED)	Le projet appuie la croissance inclusive et verte en renforçant deux coopératives (Korhogo/anacarde et Abengourou/cacao) pour en faire des coopératives agro-alimentaires modèles inclusives et durables, avec une emphase particulière sur les populations vulnérables et les femmes. Le projet cherche à renforcer les capacités et les compétences des femmes et des hommes, à favoriser des activités économiques climato-intelligentes et à faciliter l'accès au financement pour les coopératives.	Atténuation / M35 / Réduire la déforestation	2 750 000 000	2018	2023
Foresterie	Projet de Reboisement des Forêts de CI	En cours négociation ; phase finale instruction ; 5 ans ; composantes reboisement forêts classées et domaine rural ; projets de surveillance ; RC opérationnelles admin forestière, lutte feux de brousse, gouvernance, restauration moyens subsistance communautés	Atténuation / M36 / Augmenter le reboisement	100 000 000 000	2025	2030
Foresterie	Projet de Restauration Protection des Forêts	Coop financière	Atténuation / M36 / Augmenter le reboisement	7 871 000 000		
Foresterie	Projet de concession privée / aDryada - AGROMAP / Haut Sassandra	104000 ha ; proche mise en œuvre ; PAG réalisé ; contrat PPP pour Crédits Carbone ; réhab foret classée Haut Sassandra ; gén crédits carbone ; sur 104000ha forets ; reboisement ; gestion comm. Etc ; MoU en 2022 ; PPP Etat / concessionnaire ; négo répartition bénéf C	Atténuation / M36 / Augmenter le reboisement	78 715 000 000	2022	2030
Foresterie	Projet de concession privée / Nestlé / Cavally		Atténuation / M36 / Augmenter le reboisement	1 550 000 000		
PIUP	Protection de la couche d'ozone	Décontaminer les équipements de réfrigération et des polluants CFC et HCFC pour la protection de la couche d'ozone	Atténuation / M38 / Faire le planning d'élimination progressive des HFC	75 000 000	2023	2025